

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 7

JUILLET 2017



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juillet 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.02 La présidence

02.02.02 Composition

02.02.02.02 La direction de l'audit interne

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions de directeur de l audit interne (DAI) - 21/07/2017 - - DEC172288DAJ

02.04 La direction du CNRS

02.04.01 La direction

- décision portant nomination de M. Michel Mortier aux fonctions de délégué général à la valorisation (DGV) - 26/06/2017 - - DEC171848DAJ

02.04.02. La direction générale déléguée à la science : organisation, nomination des directeurs

02.04.02.02. La direction innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

- Décision portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval aux fonctions d'adjointe à la directrice, responsable du Pôle des affaires administratives à la Direction de l innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) - 17/07/2017 - - DEC171817DAJ

02.05 Les instituts du CNRS

02.05.01 Les instituts

02.05.01.02 Organisation des instituts, nomination des directeurs

- Décision portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 06/07/2017 - - DEC171984DAJ

02.05.03 Autres instituts

- Décision portant modification de la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité - 17/07/2017 - - DEC171251DAJ

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

- Décision portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe par intérim au délégué régional de la circonscription Normandie - 09/07/2017 - - DEC171941DAJ

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie - 09/07/2017 - - DEC171942DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - 07/07/2017 - - DEC171919DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie - 21/07/2017 - - DEC172116DAJ

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - 07/07/2017 - - DEC171917DAJ

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.01 Personnels fonctionnaires

- Décision portant renouvellement aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Pékin de M. Antoine Mynard (DERCI) - 20/07/2017 - - DEC172251DERCI

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 - 05/07/2017 - - DEC172113SGCN

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Chiara Caprini aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche en partenariat GDR2005 intitulé Ondes gravitationnelles - 18/07/2017 - - DEC171841IN2P3

- Décision portant nomination de Mme Véronique LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/05/2017 - - DEC171593DR01

- Décision portant nomination de Mme Anissa FORGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO) - 19/04/2017 - - DEC171813DR01

- Décision portant nomination de M. Rainier Lanselle aux fonctions de directeur et de M. Matthias Hayek aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8155 (CRCAO) - 18/07/2017 - - DEC172202INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Remaud, directeur et nomination de M. Vincent Duclert, directeur par intérim et M. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA). - 19/07/2017 - - DEC172165INSHS

- Décision portant nomination de M. Patrice Le Calvez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré. (IHP) - 12/07/2017 - - DEC172121INSMI

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Maria COSTA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - 11/05/2017 - - DEC171545DR04

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Ernan ROITMAN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences - 06/07/2017 - - DEC172211DR04

- Décision portant nomination de Mme Danièle GADELLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR198 intitulée Institut de Biologie Intégrative des Cellules - 11/05/2017 - - DEC171544DR04

- Décision portant nomination de Mme Claire BOUTHIER DE LA TOUR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - 11/05/2017 - - DEC171543DR04

- Décision portant nomination de M. Rodolphe AUGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - 11/05/2017 - - DEC171539DR04

- Décision portant nomination de Mme Hélène FAURE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9197 intitulée NEURO-PSI - 10/05/2017 - - DEC171523DR04
- Décision portant nomination de M. Olivier CHAPUIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée « Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) » - 06/07/2017 - - DEC172162INS2I
- Décision portant nomination de M. François David, directeur de l'unité mixte de recherche Institut de Physique Théorique (IPhT) à UMR3681 - 10/07/2017 - - DEC172118INP
- Décision portant nomination de Mme Sarah-Morgane ZAOUI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 14/06/2017 - - DEC171856DR04
- Décision portant nomination de M. Thomas DENEUX, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neuroscience, information et complexité - 06/07/2017 - - DEC172212DR04
- Décision portant nomination de Mme Christelle VASNIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 14/06/2017 - - DEC171855DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Rey aux fonctions de directrice de l'UMR8138 (SIRICE) - 18/07/2017 - - DEC172199INSHS
- Décision portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - 03/07/2017 - - DEC172188DR05
- Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric Hurlet, directeur, et nomination de Mme Isabelle Sidéra aux fonctions de directrice de l'USR3225 (MAE) - 17/07/2017 - - DEC172195INSHS
- Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Lechevalier, directeur, de M. Jean-François Huchet, directeur adjoint, et nomination de Mme Aurélie Varrel aux fonctions de directrice de l'UPS2999 (Réseau Asie et Pacifique) - 18/07/2017 - - DEC172193INSHS
- Décision portant nomination de Mme Christine Cadot aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA). - 12/07/2017 - - DEC171877INSHS
- Décision portant nomination de M. David Schmool aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » - 27/06/2017 - - DEC171911INP
- Décision portant nomination de M. Olivier Charlot aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR8184 intitulée Théorie Economique, Modélisation et Applications-THEMA - 12/07/2017 - - DEC172080INSHS

07.01.06. DR6

07.01.06.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Sébastien Chevalier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 19/07/2017 - - DEC172120INP
- Décision portant nomination de M. Jean Vigreux aux fonctions de directeur de l'USR3516 (MSH Dijon) - 17/07/2017 - - DEC172198INSHS
- Décision portant nomination de M. Sébastien Bully, Mme Pascale Chevalier et M. Régis Labeaune comme directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°UMR6298 intitulée Archéologie, terre, histoire, sociétés (ARTeHIS), à compter du 1er septembre - 18/07/2017 - - DEC172224INSHS

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

- décision portant nomination de M Grégoire Rota-Graziosi aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement International-CERDI - 12/07/2017 - - DEC172079INSHS
- Décision portant nomination de Mme Marie LUCCHI LAVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5206 intitulée "Triangle. Action, discours, pensée politique et économique" - 15/06/2017 - - DEC171801DR07
- Décision portant nomination de Mme Clothilde COMBY-ZERBINO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée "Institut Lumière Matière" - 21/06/2017 - - DEC171469DR07
- Décision portant nomination de Mme Cindy DIERYCKX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5240 intitulée "Microbiologie, adaptation et pathogénie" - 08/05/2017 - - DEC171467DR07
- Décision portant nomination de Mme Noëllie YLLA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5223 intitulée "Ingénierie des matériaux polymères" - 02/05/2017 - - DEC171465DR07
- Décision portant nomination de M. Lawrence FREZET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand" - 14/04/2017 - - DEC171309DR07
- Décision portant nomination de M. Jean-Claude POMMIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » - 13/04/2017 - - DEC171123DR07
- Décision portant nomination de M. Guillaume VOYARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand" - 14/04/2017 - - DEC170890DR07
- Décision portant nomination de Mme Elodie PETIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand" - 14/04/2017 - - DEC170888DR07
- Décision portant nomination de Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand" - 14/04/2017 - - DEC170886DR07
- Décision portant nomination de Mme Cécile BATIGNE-VALLET, directrice et de Mme Christine OBERTLIN directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR5138 intitulée Archéologie et Archéométrie - 18/07/2017 - - DEC172222INSHS

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT. - 27/06/2017 - - DEC171590DR08
- Décision portant nomination de M. Philippe THOMAS aux fonctions de directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche n°UMR7315 intitulée "Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface" - 12/07/2017 - - DEC172169INC
- Décision portant nomination de Mme Pascale VALAT-VILLAIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3346 intitulée « Institut de Recherche de Poitiers : Recherche pour l'Ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique pour les transports, l'énergie et l'environnement » - Pprime. - 06/06/2017 - - DEC171579DR08
- Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN. - 20/06/2017 - - DEC171939DR08

- Décision portant nomination de M. Thomas LACOUE-LABARTHE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7266 intitulée Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) - 10/07/2017 - - DEC171851DR08
- Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice Melé et nomination de Mme Nora SEMMOUD aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7324 CITERES au 1er septembre 2017 - 12/07/2017 - - DEC171908INSHS

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

- Décision portant nomination de Madame Sylvia Georg aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 09/06/2017 - - DEC171684DR10
- Décision portant nomination de Madame Alexandra Sutter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) - 09/06/2017 - - DEC171685DR10
- Décision portant nomination de Monsieur Damien Cianfrani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 09/06/2017 - - DEC171686DR10
- Décision portant nomination de Monsieur Vincent Heyer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - 09/06/2017 - - DEC171687DR10
- Décision portant nomination de Mme Mélanie Schmitt aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES). - 19/07/2017 - - DEC171883INSHS
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Roy et nomination de M. Rémi Barillon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR7178 intitulée Institut pluridisciplinaire Hubert Curien - 26/07/2017 - - DEC172263IN2P3

07.01.10. DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Julien Bras aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5518 intitulée "Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2)" - 13/07/2017 - - DEC172220INSIS

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Kajfasz et nomination de M. Cristinel Diaconu, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille - 26/07/2017 - - DEC171887IN2P3
- Décision portant nomination de M. Alexis Nasr aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille - 06/07/2017 - - DEC171881INS2I

07.01.12. DR13

07.01.12.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Philippe Fraisse aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3072 intitulé Robotique - 11/07/2017 - - DEC172106INS2I
- Décision portant nomination de M. Gilles HERNANDEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES) - 10/07/2017 - - DEC172240DR13
- Décision portant nomination de M. Marc GARRABOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES) - 10/07/2017 - - DEC172241DR13

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision de nomination en tant que PCR de Madame Dana RINALDI - UMR5099 - LBME - 13/03/2017 - - DEC171256DR14
- Décision portant nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP). - 19/07/2017 - - DEC172166INSHS
- Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un AP - Nathalie Gouardères (UPS) - UMR5068 - SPCMIB - 26/04/2017 - - DEC171843DR14
- LC - Décision de nomination en tant qu'Assistant de Prévention de Mr Pierre BRAU NOGUE, OMP - UMS831 - 30/01/2017 - - DEC170315DR14
- LC - Décision de nomination en tant qu'Assistant de Prévention de Monsieur Philippe SEJOURNANT - OMP - UMS831 - 30/01/2017 - - DEC170316DR14
- Décision de nomination d'une Personne Compétente en Radioprotection (PCR) concernant M. Dominique SERCA - LA - UMR5560 - 23/02/2017 - - DEC171255DR14
- Décision de cessation en tant qu'AP de Bruno MELET - CEMES - UPR8011 - 29/06/2017 - - DEC172229DR14

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Xabier Itçaina, directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives. - 12/07/2017 - - DEC172177INSHS
- Décision portant cessation de fonctions de M. Erick DUFOURC et nomination de Mme Sophie LECOMTE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN) - 29/06/2017 - - DEC171744INC
- Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe MALERNE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 10/07/2017 - - DEC172248DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

- Nomination de Nicolas Gravel, directeur par intérim de l'USR3330 Savoirs et mondes indiens, centre des sciences humaines de New Delhi à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31/12/2017 - 19/07/2017 - - DEC171909INSHS
- nomination de Madame Oissila Saadidia aux fonctions de directrice par intérim de l'USR3077 (IRMC) en remplacement de Madame Karima Direche à partir du 1er septembre 2017 - 18/07/2017 - - DEC171928INSHS
- nomination de Michel Mouton aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3135 en remplacement de Eberhard Kienle à partir du 1er septembre 2007. - 17/07/2017 - - DEC171940INSHS
- nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur par intérim du CEMCA en remplacement de Mme Lestage à partir du 1er septembre 2017 - 18/07/2017 - - DEC171981INSHS
- nomination de M. Bayram Balcı aux fonctions de directeur par intérim de l'IFEA-Istanbul en remplacement du Jean-François Pérouse, à partir du 1er septembre 2017 - 17/07/2017 - - DEC171991INSHS
- nomination de Nathalie Luca aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8216 (CESOR) et de Pierre-Antoine Fabre en tant que directeur adjoint par intérim à compter du 1er juin 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 - 18/07/2017 - - DEC172152INSHS

- nomination de nomination de Benoît Fliche aux fonctions de directeur de l'UMR7307 et de Christophe Pons aux fonctions de directeur adjoint à compter du 1 août 2017 - 19/07/2017 - - DEC172159INSHS
- nomination d'Eric Triquet aux fonctions de directeur de la FR3621 et de Rachid El-Azouzi aux fonctions de directeur adjoint - 18/07/2017 - - DEC172161INSHS
- Décision portant nomination de plein exercice de M. Marc Pera-Titus aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale -UMI3464- intitulée "Eco-Efficient Products &Processes Laboratory (E2P2L)" - 12/07/2017 - - DEC172175INC

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Marc FOURNIER et nomination de M. Pierre BERGEL comme directeur adjoint par intérim de l'UMR6590 ESO, à compter du 1er septembre 2017 - 17/07/2017 - - DEC171271INSHS
- Décision portant nomination de M Vincent Hovelaque, M David Maslcet, Mme Isabelle Lebon aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de recherche en Economie et Management-CREM - 18/07/2017 - - DEC172078INSHS
- Décision portant nomination de M. Philippe BESNIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR) - 13/07/2017 - - DEC172214INSIS
- Décision portant nomination de Mme Anamaria Falaus directrice adjointe de l'UMR6310 intitulée Laboratoire de Linguistique de Nantes-LLING - 18/07/2017 - - DEC172219INSHS

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Stéphane Michonneau aux fonctions de directeur de l'UMR8529 (IRHis) - 18/07/2017 - - DEC172200INSHS
- Décision portant nomination de M. Philippe Bonnifait aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) - 06/07/2017 - - DEC171935INS2I
- Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno Ambroise, Directeur adjoint et nomination de M. Romain Pudal, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS). - 17/07/2017 - - DEC172184INSHS
- Décision portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie - 21/07/2017 - - DEC172115DAJ

07.01.18. DR19

07.01.18.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Sandrine LEVEQUE-FORT et M. Serge MONNERET aux fonctions de directeurs adjoints du groupement de recherche GDR2004 intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (IMABIO) - 13/07/2017 - - DEC172221INSHS

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Nelson Christensen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7250 intitulée "Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)" - 12/07/2017 - - DEC172181INSHS
- Décision portant nomination de M. Thomas Frisch, directeur de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)» - 19/07/2017 - - DEC172119INP

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de correspondante pour la protection des données, responsable du service du CIL par intérim du CNRS - 29/06/2017 - - DEC172084DAJ
- Décision portant fin de fonction et nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de conseiller auprès du président du CNRS - 06/07/2017 - - DEC171983DAJ
- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Stéphanie Dupuis aux fonctions de responsable du service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 22/06/2017 - - DEC171810DAJ
- Décision portant nomination de M. Frédéric Curaut aux fonctions de directeur adjoint (DCIF) - 17/07/2017 - - DEC171986DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jamal Daafouz aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 13/07/2017 - - DEC172126DAJ
- Décision portant fin de fonctions de Mme Sandra Laugier aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 12/07/2017 - - DEC172081DAJ
- Décision portant fin de fonctions de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 12/07/2017 - - DEC172040DAJ
- Décision portant nomination de M. Eric Dufourc aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 31/05/2017 - - DEC171948DAJ
- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Cécile Ravier aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 07/07/2017 - - DEC171918DAJ
- Décision portant renouvellement de M. Alain Eychène aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - 26/07/2017 - - DEC172311DAJ
- Décision portant nomination de M. Olivier Cappé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 13/07/2017 - - DEC172125DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE, Directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171138DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie ROBINE, Directeur de l'unité GDR3662 intitulée Opportunités et défis posés par l'augmentation de la longévité et la reconfiguration des cycles de la vie des populations (Vieillissement), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171063DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, Directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171098DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier DESCAMPS, Directeur de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit (IHD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171092DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, Directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171090DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Zoi KAPOULA - SAINTE FARE GARNOT, Directrice de l'unité GDR3700 intitulée ESARS: Esthétique Arts et Sciences, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171064DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel SCHERMAN, Directeur de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171168DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-paul VIDAL, Directeur de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group (COGNAC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire
- 04/04/2017 - - DEC171167DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier NASSIF, Directeur de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de médecine moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171166DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, Directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171199DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SALPIN, Directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie de l'Environnement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171190DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur François BRUNET, Directeur de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171155DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, Directrice de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171105DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Ralf JOCKERS, Directeur de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament (RCPG-Physio-Med), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171058DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Alice TRAVERS, chargée de recherche 1^{re} classe, affectée à l'UMR8155 intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire. - 01/02/2017 - - DEC170955DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier HERMINE, Directeur de l'unité ERL8254 intitulée Laboratoire d'hématologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire
- 01/04/2017 - - DEC171035DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck NEVEU, Directeur de l'unité FR2393 intitulée Institut de Linguistique Française, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171037DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, Directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171047DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, Directeur de l'unité GDR3357 intitulée L'image en anthropologie (IMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171055DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marianne BARBU-ROTH, Directrice de l'unité GDR3440 intitulée Neurosciences cognitives du développement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171056DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - 21/09/2016 - - DEC162862DR02
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique - 01/09/2016 - - DEC162203DR02

07.02.02.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie LUCA, directrice par intérim de l'unité UMR8216, intitulée Centre d'Etudes interdisciplinaires des faits religieux (CESOR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ; - 19/07/2017 - - DEC172308DR02
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent DUCLERT, directeur de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/07/2017 - - DEC172306DR02
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Le Calvez directeur de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP, par la déléguée régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2017 - - DEC172265DR02
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) - 17/07/2017 - - DEC172255DR02
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau - 12/07/2017 - - DEC172250DR02
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7586 intitulée Institut de Mathématiques de Jussieu-Paris Rive Gauche - 25/07/2017 - - DEC172249DR02
- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne CHANEAC, directrice de l'unité UPS2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C2Nano), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2017 - - DEC172247DR02
- Décision portant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2000 intitulée IMAP - 24/05/2017 - - DEC171731DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 17/07/2017 - - DEC172123DR04
- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 17/07/2017 - - DEC172124DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes - 01/06/2017 - - DEC171808DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171807DR04
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Annabelle ALVES, responsable du service du partenariat et de la valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim de la délégation Ile-de-France Sud - 29/06/2017 - - DEC172179DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Annabelle ALVES, responsable du service du partenariat et de la valorisation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 29/06/2017 - - DEC172180DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord - 03/07/2017 - - DEC172082DAJ
- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Barth, directeur de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/05/2017 - - DEC171502DR05
- Décision portant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à M. Bernard Souty, responsable du service logistique et technique, à Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-Fra - 03/07/2017 - - DEC172223DR05
- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Rivoal, Mme Myriam Danon-Szmydt, Mme Lothsalinh Royer et à M. Francis Parent, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) - 19/07/2017 - - DEC172304DR05
- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle SIDERA, directrice de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/07/2017 - - DEC172302DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Jacques de Maillard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS) - 05/05/2017 - - DEC171504DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Marianne Buchmann, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est - 18/07/2017 - - DEC172291DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Lacote, directeur de l'unité UMR5278 intitulée HYDRAZINES ET COMPOSES ENERGETIQUES POLYAZOTES (LHCEP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/07/2017 - - DEC172355DR07

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

- UMR5149 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Michel MARIN - 21/06/2017 - - DEC171946DR13
- UMS3358 - Délégation de signature de M. Alain DOLLET - 27/06/2017 - - DEC172117DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Crubezy, directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR5288 intitulée Laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2017 - - DEC171837DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Ludes et à Mme Maria-Elisabeth Soulié pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°UMR5288 intitulée Laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse - 29/06/2017 - - DEC171838DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Trieulet, à Valérie Schwarz et à Mme Emmanuelle Téna pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE) - 26/06/2017 - - DEC171840DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebey, directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2017 - - DEC171839DR14
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Midi-Pyrénées » - 06/07/2017 - - DEC172039DAJ

07.02.15. DR16

07.02.15.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/07/2015 - - DEC171933DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMI3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter (COMPASS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/12/2015 - - DEC171931DR16

07.02.15.08. 2016

- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre COURAL par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2016 - - DEC171944DR16

07.02.15.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité .UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC171923DR16
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Fersing, responsable du service technique et logistique et à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable ressources humaines de la délégation régionale Paris Michel-Ange - 10/07/2017 - - DEC171905DAJ
- Décision portant délégation de signature à Mme Thi-Liên Claire TRAN, directrice de l'unité USR3142 intitulée « Institut de recherches sur l'Asie du Sud-est-Contemporaine (IRASEC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC172044DR16
- Délégation de signature consentie à M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/07/2017 - - DEC171996DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric THIBAULT-STARZIK, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford (MFO) » par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC171994DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/06/2017 - - DEC171936DR16

- Décision portant délégation de signature à M. José SEADE, directeur de l'unité UMI2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC171922DR16

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile SAKAI, directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC171925DR16

- Délégation de signature consentie à M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'Institut de Chimie (INC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/05/2017 - - DEC171927DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 05/07/2017 - - DEC172206DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - 05/07/2017 - - DEC172207DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/06/2017 - - DEC171705DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes - 19/06/2017 - - DEC171706DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - 05/07/2017 - - DEC172196DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Edith Mazuet, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - 05/07/2017 - - DEC172197DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - 05/07/2017 - - DEC172201DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - 05/07/2017 - - DEC172203DR17

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Michel Mortier délégué général à la valorisation - 26/06/2017 - - DEC171849DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Mortier, délégué général à la valorisation - 21/07/2017 - - DEC171987DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington - 28/06/2017 - - DEC171889DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec

les entreprises (DIRE)

- 17/07/2017 - - DEC171818DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science - 21/07/2017 - - DEC172280DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP) - 18/07/2017 - - DEC172187DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - 07/07/2017 - - DEC171921DAJ

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Auscher, directeur de l'institut des Sciences Mathématiques et leurs interactions (INSMI) - 06/07/2017 - - DEC171985DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Sidney Wiener, chargé de mission de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - 11/07/2017 - - DEC172215DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Berrie Giebels, Directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 08/03/2017 - - DEC172213DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.09. 2017

- Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE2008 intitulée Lexiques-Dictionnaires-informatique-LDI - 06/07/2017 - - DEC170534INSHS

07.03.05. DR5

07.03.05.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche concernant la FR3029 ITER (FCM/ITER) - 06/06/2017 - - DEC171456INSIS

07.03.10. DR11

07.03.10.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy le Vieux de Physique des Particules - 07/07/2017 - - DEC171938IN2P3

07.03.12. DR13

07.03.12.09. 2017

- décision portant création de la FRE2007 intitulée Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée -LAMETA - 06/07/2017 - - DEC170681INSHS

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.09. 2017

- Décision portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS - 21/07/2017 - - DEC172297DASTR

- Décision portant modification de plusieurs décisions collectives portant création et renouvellement des unités - 26/07/2017 - - DEC172277DGDS

- Décision portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités - 21/07/2017 - - DEC172294DGDS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.09. 2017

- Décision relative au tarif des produits du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) à Orsay - 13/07/2017 - - DEC172267DR04

07.04.13. DR14

07.04.13.09. 2017

- Décision relative aux tarifs des prestations d'imagerie des trois plateaux LITC rattachés à la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - 20/06/2017 - - DEC171932DR14

07.06. Autres décisions

07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ (OVSQ) - 17/07/2017 - - DEC172279DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite.

- 21/07/2017 - - DEC172326DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP) - 17/07/2017 - - DEC172281DR05

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et Archéométrie (ArAr) - 03/07/2017 - - DEC171779DR07
- Décision portant modification de la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) - 12/07/2017 - - DEC171743INSIS
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Nelias, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/07/2017 - - DEC172234DR07

07.06.09. DR10

07.06.09.09. 2017

- Décision portant sur la modification de la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace - 19/06/2017 - - DEC171781DR10

07.06.14. DR15

07.06.14.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC151290DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - UMR5215 - 27/06/2017 - - DEC171591INP

07.06.17. DR18

07.06.17.09. 2017

- CONSEIL DE SERVICE DR18 MOY1800 - 13/07/2017 - - DEC172269DR18

07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen - 20/06/2017 - - DEC171914DR19
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie - 20/06/2017 - - DEC171913DR19

07.06.19. DR20

07.06.19.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Fanny Meunier, directrice par intérim et de M Richard Faure, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage-BCL - 12/07/2017 - - DEC171947INSHS

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.09. 2017

- Décision 19/07/2017 du relative à une sanction disciplinaire - 19/07/2017 - - DEC172273DRH
- CID 50 Promotions 2016 DR1 - 25/07/2017 - - DEC172261DRH
- Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure. - 17/07/2017 - - DEC172237DRH
- CID 50 Promotions 2016 - Décision DRCE1 - 25/07/2017 - - DEC172266DRH

DEC172288DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions de directeur de l'audit interne (DAI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de la direction de l'audit interne (DAI) ;

Vu la décision DEC150757DAJ du 19 février 2015 portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions de chargé de mission auprès de Mme Sandrine Lorianan, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marc Le Martin, chargé de mission auprès de la DCIF, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Art. 2. – A compter de cette même date, M. Jean-Marc Le Martin, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur de l'audit interne.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171848DAJ

Décision portant nomination de M. Michel Mortier aux fonctions de délégué général à la valorisation (DGV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la lettre de mission adressée par le président en date du 26 juin 2017 ;

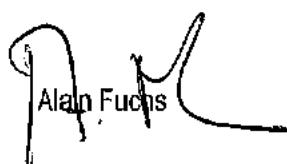
DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Michel Mortier, directeur de recherche, est nommé délégué général à la valorisation, en remplacement de M. Nicolas Castoldi appelé à d'autres fonctions, à compter du 26 juin 2017.

Art 2 – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent « Aquitaine », conseiller du président, exercées par M. Michel Mortier.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2017



Alain Fuchs

DEC171817DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Francoise Duval aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du Pôle des affaires administratives à la Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Sur proposition de la directrice déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne-Francoise Duval, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, au 1^{er} septembre 2017.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Anne-Francoise Duval, ingénierie de recherche, est nommée aux fonctions d'adjointe à la directrice, responsable du Pôle des affaires administratives à la DIRE, en remplacement de Mme Pascale Letourneux appelée à d'autres fonctions.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171984DAJ

Décision portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171983DAJ portant fin de fonction et nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de conseiller auprès du président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pascal Auscher, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions à compter du 28 août 2017, en remplacement de M. Christoph Sorger appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC100001DAJ (consolidée au 17 juillet 2017)

Décision portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2008 portant création de commissions interdisciplinaire;

Vu l'avis du conseil scientifique des 16 juin 2009 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 23 juin 2009 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 juin 2009 ;

DÉCIDE :

Art. 1er – Les instituts [modifié par les décisions DEC 112003DAJ du 31 août 2011 et DEC 122262DAJ du 31 août 2012]

Le CNRS comprend dix instituts :

- Institut de Chimie (INC) ;
- Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;
- Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) ;
- Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;
- Institut national des Sciences Mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;
- Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS) ;
- Institut Ecologie et environnement (INEE) ;
- Institut de Physique (INP) ;
- Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;
- Institut National des Sciences de l'univers (INSU).

Art. 2 – Direction des instituts

2.1 – Directeurs d'institut

Les directeurs d'institut sont nommés par le président du centre, pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Les directeurs d'institut ne peuvent exercer simultanément un mandat de directeur d'unité ou être membre d'une instance statutaire d'évaluation ou de conseil du CNRS.

2.2 – Directeurs adjoints d'institut

Les directeurs des instituts peuvent être assistés d'un ou plusieurs directeurs adjoints administratifs (DAA) et directeur adjoints scientifiques (DAS) nommés par le président du centre, sur proposition du directeur de l'institut, pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Les directeurs adjoints d'institut ne peuvent exercer simultanément un mandat de directeur d'unité ou être membre d'une instance statutaire d'évaluation ou de conseil du CNRS.

Art. 3 – Rattachement des unités de recherche aux instituts

Les unités de recherche sont rattachées à un ou plusieurs instituts cités dans la présente décision, selon les dispositions de la décision n°050034DAJ du 10 octobre 2005 modifiée.

Art. 4 - Sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique concernées par les activités des instituts

Les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique concernées à titre principal par les activités de chacun des instituts sont les suivantes :

4.1 - Institut de Chimie (INC) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 11. - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions ;
- Section 12. - Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés ;
- Section 13. - Chimie physique, théorique et analytique ;
- Section 14. - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés ;
- Section 15. - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés ;
- Section 16. - Chimie et vivant ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;

- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

4.2 - Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions (INS2I)
[modifié par les décisions DEC 112003DAJ du 31 août 2011, DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 06. - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations ;
- Section 07. - Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques.

4.3 - Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) *[modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]*

- Section 08. - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique ;
- Section 09. – Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique ;
- Section 10. - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

4.4 - Institut des Sciences Biologiques (INSB) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 20. - Biologie moléculaire et structurale, biochimie ;
- Section 21. - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes ;
- Section 22. - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement ;
- Section 23. - Biologie végétale intégrative ;
- Section 24. - Physiologie, vieillissement, tumorigénèse ;
- Section 25. - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie ;
- Section 26. - Cerveau, cognition, comportement ;
- Section 27. - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation ;
- Section 28. - Pharmacologie – ingénierie et technologie pour la santé – imagerie biomédicale ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

4.5 - Institut national des Sciences Mathématiques et de leurs interactions (INSMI) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 41. - Mathématiques et interactions des mathématiques ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques.

4.6 - Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 32. - Mondes anciens et médiévaux ;
- Section 33. - Mondes modernes et contemporains ;
- Section 34. - Sciences du langage ;

- Section 35. - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art ;
- Section 36. - Sociologie et sciences du droit ;
- Section 37. - Economie et gestion ;
- Section 38. - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines ;
- Section 39. - Espaces, territoires et sociétés ;
- Section 40. - Politique, pouvoir, organisation ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques.

4.7 - Institut Ecologie et environnement (INEE) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 29. - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés ;
- Section 30. - Surface continentale et interfaces ;
- Section 31. - Hommes et milieux : évolution, interactions ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

4.8 - Institut de Physique (INP) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 02. - Théories physiques : méthodes, modèles et applications;
- Section 03. - Matière condensée : structures et propriétés électroniques ;
- Section 04. - Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds;
- Section 05. - Matière condensée : organisation et dynamique ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;

- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

4.9 - Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 01. - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

4.10 - Institut National des Sciences de l'univers (INSU) [modifié par les décisions DEC122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017]

- Section 17. - Système solaire et univers lointain ;
- Section 18. - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles ;
- Section 19. - Système Terre : enveloppes superficielles ;
- Section 30. - Surface continentale et interfaces ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant.

Art. 5 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Le Président

Alain FUCHS

DEC171251DAJ

Décision portant modification de la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au CoNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 24 avril 2017 ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS du 12 juin 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 22 juin 2017,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A l'article 4 de la décision DEC100001DAJ susvisée, les intitulés des sections 07, 09, 16, 22, 26 et 28 sont modifiés ainsi qu'il suit :

«Section 07. – Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel » ;

«Section 09. – Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique » ;

«Section 16. – Chimie et vivant » ;

«Section 22. – Biologie cellulaire, développement, évolution-développement»;

«Section 26. – Cerveau, cognition, comportement » ;

« Section 28. – Pharmacologie – ingénierie et technologies pour la santé – imagerie biomédicale ».

Art. 2 – La décision DEC100001DAJ susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Le 4.1 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 16. – Chimie et vivant ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

II. Le 4.2 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 7. – Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

III. Le 4.3 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 10. – Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

IV. Le 4.4 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 28. – Pharmacologie – ingénierie et technologies pour la santé – imagerie biomédicale ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

V. Le 4.5 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 41. – Mathématiques et interactions des mathématiques ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

VI. Le 4.6 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 40. – Politique, pouvoir, organisation ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

VII. Le 4.7 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 31. – Hommes et milieux : évolution, interactions ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

VIII. Le 4.8 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 05. – Matière condensée : organisation et dynamique ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

IX. Le 4.9 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 01. – Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

X. Le 4.10 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Section 30. – Surface continentale et interfaces ; » sont insérés les termes suivants : « - Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ; ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171941DAJ

Décision portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe par intérim au délégué régional de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC090014DR19 du 14 janvier 2009 portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation Normandie) ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Art. 1er. – A compter du 10 juillet 2017, Mme Aurélie Ménard, responsable du service partenariat et valorisation, est nommée adjointe par intérim au délégué régional de la circonscription Normandie.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171942DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC171941DAJ portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe par intérim au délégué régional de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 3, 4 et 5 de la décision DEC140820DAJ susvisée, les termes « *M. Jean-Marc Daniel, adjoint* » sont remplacés par les termes « *Mme Aurélie Ménard, adjointe par intérim* ».

Art. 2. – A l'article 4 de la décision DEC140820DAJ susvisée, les termes « *Mme Aurélie Ménard, responsable du service partenariat et valorisation* » sont supprimés.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171919DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 portant création du secrétariat général de la délégation Ile-de-France Sud et nomination de la secrétaire générale ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la

recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Jacques Guilleminot, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, et de M. Jean-Jacques Guilleminot, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de M. Jean-Jacques Guilleminot, adjoint au délégué régional et de Mme Françoise Barrière, secrétaire générale, délégation est donnée à M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, et à Mme Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de M. Jean-Jacques Guilleminot, adjoint au délégué régional, de Mme Françoise Barrière, secrétaire générale et de M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Lucette Vayn, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172116DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Le PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC172115DAJ portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2 et 3 de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 susvisée, les termes « *M. Alain Lemaire, adjoint* » sont remplacés par les termes « *Mme Bénédicte Samyn-Petit, adjointe* ».

Art. 2. – A l'article 3 de la décision DEC140819DAJ du 28 février 2014 susvisée, les termes « *Mme Bénédicte Samyn-Petit, responsable du service partenariat et valorisation* » sont supprimés.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171917DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Marie-Hélène Papillon, ingénierie de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 17 juillet 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172251 DERCI

Décision portant renouvellement aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Pékin de M. Antoine Mynard (DERCI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition de la directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Antoine MYNARD, ingénieur de recherche, est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à Pékin à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de huit mois.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

LE PRESIDENT,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le plan d'action annexé au protocole d'accord 2016-2019 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé avec les partenaires sociaux le 20 janvier 2016,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Conformément à la procédure mise en place par le CNRS pour l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de l'année 2017.

Art. 2. - Cette commission est présidée par M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

Art. 3. - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- M. Philippe BENECH, membre de la section 08 ;
- Mme Isabelle BERBEZIER, présidente de la section 03 ;
- M. Laurent BOPP, membre de la section 19 ;
- M. Philippe CLAUDIN, président de la section 05 ;
- M. Paul EGRE, membre de la section 35 ;
- M. Nabil HATHOUT, président de la section 34 ;
- Mme Laure QUENNOUELLE-CORE, présidente de la section 33 ;
- Mme Isabelle THERY-PARISOT, présidente de la section 31 ;
- M. Fabrice VAVRE, président de la section 29 ;
- Mme Dominique WEIL, membre de la section 21.

Art. 4. - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les sections qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit, par ordre de mérite, une liste des candidats

susceptibles de se voir proposer un contrat à durée déterminée, pris en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise au président du CNRS.

Art. 5. - La décision DEC161664SGCN du 5 juillet 2016 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 5 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171841IN2P3

Décision portant nomination de Mme Chiara Caprini aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche en partenariat GDR 2005 intitulé Ondes gravitationnelles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2016 portant nomination de Mme. Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Ondes gravitationnelles ;

Vu l'accord de l'université Paris Diderot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Chiara Caprini, chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice par intérim du groupement de recherche intitulé Ondes gravitationnelles n° de code 2005 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/07/17

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de Mme Véronique LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8104 intitulée Institut Cochin



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives *non scellées* délivrée à **Mme Véronique LENOIR** le 10 octobre 2016 par APAVE Formation ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT du 5 mai 2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique LENOIR, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 septembre 2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Véronique LENOIR exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Véronique LENOIR** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 16 mai 2017

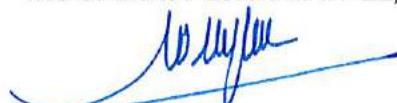


Le directeur de l'UMR8104
Pierre-Olivier COURAUD

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale Inserm Paris 5



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

Décision portant nomination de Mme Anissa FORGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

LE DIRECTEUR,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPI1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151485INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO) et nommant M. Alexandre FRANÇOIS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 mars 2017 ;

Considérant que **Mme Anissa FORGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS, du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Anissa FORGET**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO), à compter du 1^{er} septembre 2015.

Mme Anissa FORGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPI1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

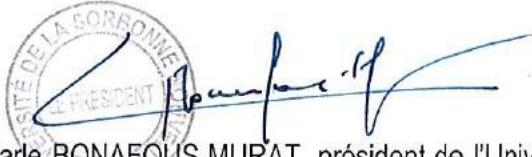
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anissa FORGET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 19 avril 2017


Le directeur de l'unité
Alexandre FRANÇOIS
Monsieur Alexandre FRANÇOIS
Directeur du LACITO CNRS UMR 7107


Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif


Visa de Carle BONAFOUS-MURAT, président de l'Université Sorbonne Nouvelle -
Paris 3


Décision portant nomination de M. Rainier Lanselle aux fonctions de directeur, et de M. Matthias Hayek aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O.)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O.) et nommant M. Nicolas Fiévé directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162656INSHS en date du 11 janvier 2017 portant cessation de fonctions de M. Nicolas Fiévé, directeur, et nomination de M. Rainier Lanselle aux fonctions de directeur par intérim et de M. Matthias Hayek aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O.) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Rainier Lanselle, directeur d'études à l'EPHE, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2017, et jusqu'à la fin du mandat de l'UMR n° 8155.

M. Matthias Hayek, maître de conférence à l'Université Paris Diderot, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2017, et jusqu'à la fin du mandat de l'UMR n° 8155.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172165INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Remaud, directeur et nomination de M. Vincent Duclert, directeur par intérim et M. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) et nommant M. Olivier Remaud, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier Remaud, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} juillet 2017.

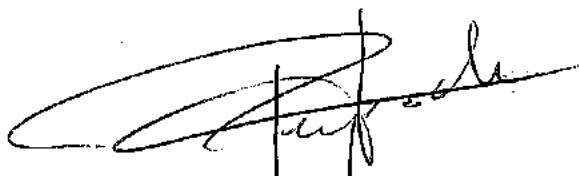
II. A compter de cette même date, M. Vincent Duclert, Professeur agrégé à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, est nommé directeur par intérim, et M. Stéphane Audoin-Rouzeau, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 19 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC172121INSMI

Décision portant nomination de M. Patrice Le Calvez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré. (IHP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 02 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré et nommant M. Cédric Villani directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

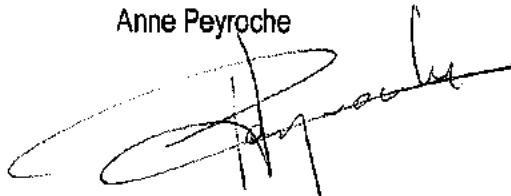
A compter du 29 juin 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, M. Patrice Le Calvez professeur à l'université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée, en remplacement de M. Cédric Villani, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le *10 juillet 2017*.

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche





Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171545DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Maria COSTA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie et Recherche option Détection ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Maria COSTA le 01/06/2016 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Renouvellement nomination

Mme Maria COSTA, CR1, est renouvelée dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection. La date d'expiration du certificat est le 10/06/2021.

Article 2 : Missions

Mme Maria COSTA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maria COSTA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11/05/2017

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente

DEC172211DR04

Décision portant nomination de Monsieur Ernan ROITMAN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée Laboratoire d'optique et biosciences, dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Ernan ROITMAN, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7645 à compter du 06/07/2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
François HACHE



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171544DR04

Décision portant nomination de Mme Danielle GADELLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Danielle GADELLE le 20/11/2013 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Danielle GADELLE, IEHC, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/11/2013. La date d'expiration de l'attestation est le 20/11/2018.

Article 2 : Missions

Mme Danielle GADELLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Danielle GADELLE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Île-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171543DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Claire BOUTHIER DE LA TOUR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie/Recherche option Détenzione ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Claire BOUTHIER DE LA TOUR le 20/11/2013 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Renouvellement nomination

Mme Claire BOUTHIER DE LA TOUR, CR1, est renouvelée dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection. La date d'expiration de l'attestation est le 20/11/2018.

Article 2 : Missions

Mme Claire BOUTHIER DE LA TOUR exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Claire BOUTHIER DE LA TOUR sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11/05/2017

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171539DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Rodolphe AUGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et recherche option Détenzione ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Rodolphe AUGER le 07/09/2012 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Renouvellement nomination

M. Rodolphe AUGER, IR1, est renouvelé dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection. La date d'expiration de l'attestation est le 07/09/2017.

Article 2 : Missions

M. Rodolphe AUGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Rodolphe AUGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11/05/2017

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Île-de-France Sud

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour l'Université Paris-Sud
Sylvie RETAILLEAU
Présidente

UNIVERSITÉ
SUPARIS
SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171523DR04

Décision portant nomination de Mme Hélène FAURE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie/Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Hélène FAURE le 24/11/2016 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Hélène FAURE, IR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/11/2016. La date d'expiration du certificat est le 24/11/2021.

Article 2 : Missions

Mme Hélène FAURE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Hélène FAURE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/05/2017

Le directeur d'unité
Philippe VERNIER

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Île-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente

DEC172162INS2I

Décision portant nomination de M. Olivier CHAPUIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée « Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée « Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) » et nommant M. Ioannis MANOUSSAKIS directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Paris-Sud;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2017, M. Olivier CHAPUIS, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susmentionnée jusqu'au terme du mandat de la structure.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de M. François David, directeur de l'unité mixte de recherche Institut de Physique Théorique (IPhT) – UMR3681

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142120DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu la décision DEC162618INP du 10 janvier 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Michel Bauer et nomination de M. François David, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche Institut de Physique Théorique (IPhT) – UMR3681 ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Vu l'avis du conseil scientifique du 5 septembre 2016 ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité National de la Recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

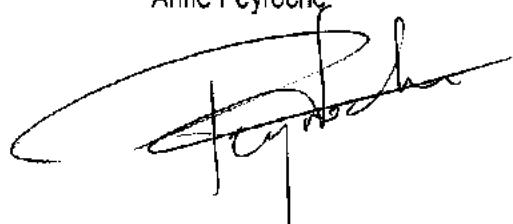
A compter du 1^{er} juillet 2017, M. François David, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JUIL. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC171856DR04

Décision portant nomination de Mme Sarah-Morgane ZAOUI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Sarah-Morgane ZAOUI le 12/09/2014 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Sarah-Morgane ZAOUI, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 12/09/2014. La date d'expiration de l'attestation est le 12/09/2019.

Article 2 : Missions

Mme Sarah-Morgane ZAOUI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sarah-Morgane ZAOUI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente

DEC172212DR04

Décision portant nomination de Monsieur Thomas DENEUX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neuroscience, information et complexité

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161220DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité FRE3693, intitulée Unité de neuroscience, information et complexité, dont le directeur est Monsieur Daniel Ernesto SHULZ ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Thomas DENEUX, IR2, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE3693 à compter du 06/07/2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Daniel Ernesto SHULZ



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171855DR04

Décision portant nomination de Mme Christelle VASNIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et Recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Christelle VASNIER le 12/09/2014 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

Mme Christelle VASNIER, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 12/09/2014. La date d'expiration de l'attestation est le 12/09/2019.

Article 2 : Missions

Mme Christelle VASNIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Christelle VASNIER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim
Île-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente

DEC172199INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Rey aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE) et nommant M. Eric Bussière, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162657INSHS en date du 20 février 2017 portant cessation de fonctions de M. Eric Bussière, directeur, et nomination de Mme Marie-Pierre Rey aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Pierre Rey, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2017, et jusqu'au terme du mandat de l'unité mixte de recherche n° 8138.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172188DR05

Décision portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Béatrice Simpson, Ingénierie d'études de 1^{ère} classe, est nommée, à compter du 3 juillet 2017, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord en remplacement de M. Jérôme Paret, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

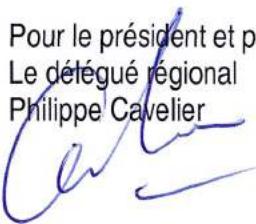
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 juillet 2017

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Philippe Cavelier



Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric Hurlet, directeur, et nomination de Mme Isabelle Sidéra aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Hurlet, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Sidéra, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche susvisée, et jusqu'au terme du mandat de l'USR3225.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172193INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Lechevalier, directeur, de M. Jean-François Huchet, directeur adjoint et nomination de Mme Aurélie Varrel aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133030DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée Réseau Asie et Pacifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Sébastien Lechevalier, directeur, et de M. Jean-François Huchet, directeur adjoint, de l'unité propre de service n° 2999, appelés à d'autres fonctions, à compter du 15 septembre 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Aurélie Varrel, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité propre de service n° 2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique, et jusqu'au terme du mandat de l'UPS2999.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171877INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine Cadot aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) et nommant M. Hervé Serry directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170494INSHS en date du 21 février 2017 portant cessation de fonctions de Mme Violaine Roussel, directrice adjointe et nomination de Mme Christine Cadot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Mme Christine Cadot, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de M. David Schmool aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » ;

Vu la décision DEC170742INP en date du 20 février 2017 portant prolongation de M. David Schmool aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'Etudes de la Matière Condensée (GEMAC) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

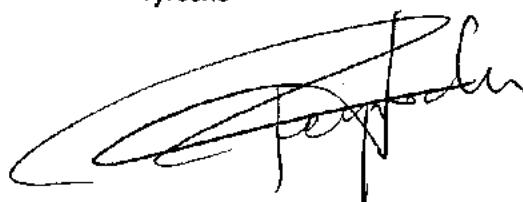
Monsieur David Schmool, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°8635 du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 JUIN 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC172080INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Charlot aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie Economique, Modélisation et Applications-THEMA.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n° 8184 et nommant M. Olivier Donni, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160097INSHS du 15 février 2016 portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la décision DEC162587INSHS en date du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Olivier Charlot aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2017, M. Olivier Charlot, professeur des universités à l'université de Cergy-Pontoise, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche

DEC172120INP

Décision portant nomination de M. Sébastien Chevalier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC170650INP du 12 avril 2017 portant nomination de M. Sébastien Chevalier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2017, Monsieur Sébastien Chevalier, professeur des Universités à l'Université de Bourgogne est nommé directeur-adjoint de l'Unité Mixte de Recherche n°6303, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche

DEC172198INSHS

Décision portant nomination de M. Jean Vigreux aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n° 3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

Vu la décision DEC170970INSHS en date du 7 avril 2017 portant cessation de fonctions de M. Francis Aubert, directeur, et nomination de M. Jean Vigreux aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean Vigreux, professeur à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n° 3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon), à compter du 1^{er} août 2017, pour la durée fixée dans la décision DEC161226DGDS portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3516.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172224INSHS

Décision portant nomination de M. Sébastien Bully, Mme Pascale Chevalier et M. Régis Labeaune aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6298 intitulée Archéologie, terre, histoire, sociétés (ARTeHIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment de l'UMR n°6298 AReHIS, et nommant Mme Sabine Lefebvre, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC170075INSHS en date du 7 avril 2017 portant nomination de M. Sébastien Bully, Mme Pascale Chevalier et M. Régis Labeaune comme directeurs adjoints par intérim jusqu'au 31 juillet 2017 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 15 décembre 2016 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Bully, chargé de recherche au CNRS, Mme Pascale Chevalier, maître de conférences à l'Université Blaise Pascal et M. Régis Labeaune, ingénieur d'étude à l'INRAP, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6298 susvisée, à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

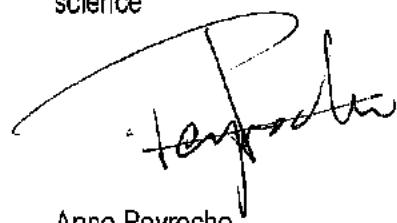
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche

DEC172079INSHS

Décision portant nomination de M. Grégoire Rota-Graziosi aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International-CERDI

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n° 6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement International et nommant M. Vianney Dequiedt directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170782INSHS en date du 7 avril 2017 portant nomination aux fonctions de directeur par intérim de M. Grégoire Rota-Graziosi ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2017, M. Grégoire Rota-Graziosi, Professeur des universités, à l'université de Clermont Ferrand est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

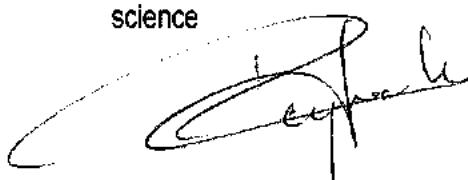
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

12 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche

DEC171801DR07

Décision portant nomination de Mme Marie LUCCHI LAVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5206 intitulée « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5206 intitulée « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique » et nommant M. Claude GAUTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5206¹ en date du 14/06/2017 (conseil de laboratoire) ;

Considérant que **Mme Marie LUCCHI LAVILLE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Marie LUCCHI LAVILLE**, secrétaire générale adjointe est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5206 intitulée « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique », à compter du 14/06/2017.

Mme Marie LUCCHI LAVILLE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Marie LUCCHI LAVILLE**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 15/06/2017

Le directeur de l'unité

Visa du partenaire
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC171469DR07

Décision portant nomination de Mme Clothilde COMBY-ZERBINO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière » et nommant **M. Philippe DUGOURD** en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5306¹ en date du **20 juin 2017** ;

Considérant que **Mme Clothilde COMBY-ZERBINO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du **06 au 07 mars 2017** et du **10 au 12 avril 2017**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Clothilde COMBY-ZERBINO**, *assistant ingénieur*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière » à compter du **2 mai 2017**.

Mme Clothilde COMBY-ZERBINO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Clothilde COMBY-ZERBINO** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC171467DR07

Décision portant nomination de Mme Cindy DIERYCKX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie » et nommant **M. Henri William NASSER** en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5240¹ en date du 20/10 /2016 ;

Considérant que **Mme Cindy DIERYCKX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Cindy DIERYCKX, assistant ingénieur**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie » à compter du 20/10/2016

Mme Cindy DIERYCKX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Cindy DIERYCKX** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 08/05/2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de Bayer CropScience

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'UCBL

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC171465DR07

Décision portant nomination de Mme Noëllie YLLA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux polymères »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux polymères » et nommant **M. Philippe CASSAGNAU** en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5223¹ en date du 28/03/2017 ;

Considérant que **Mme Noëllie YLLA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Noëllie YLLA**, *ingénieur d'études*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux polymères » à compter du 1 juin 2017.

Mme Noëllie YLLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Noëllie YLLA** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 mai 2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de UCBL

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC171309DR07

Décision portant nomination de M. Lawrence FREZET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC161216DGDS du 16/12/2016 nommant M. Fabrice LEROUX, directeur de l'unité l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules et des sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle » délivré à M. Lawrence FREZET le 18/10/2013 par le CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 13 avril 2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Lawrence FREZET, ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter 06/02/2013.

Article 2 : Missions¹

M. Lawrence FREZET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Lawrence FREZET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'UCA

DEC171123DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Claude POMMIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC162769INSIS portant renouvellement de l'UMR5516 intitulée « **Laboratoire Hubert Curien** » et nommant **Mme Florence GARRELIE** en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5516¹ en date du 12/04/2017 ;

Considérant que **M. Jean-Claude POMMIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du **24 au 26 mars 1997 et du 05 au 07 mai 1997**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Claude POMMIER**, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5516 intitulée « **Laboratoire Hubert Curien** », à compter du 12 avril 2017.

M. Jean-Claude POMMIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Claude POMMIER** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Etienne, le 13/04/2017

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Président de l'université Jean-Monnet

Décision portant nomination de M. Guillaume VOYARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur »;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296 ¹ en date du 13/04/2017 ;

Considérant que **M. Guillaume VOYARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Guillaume VOYARD**, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Guillaume VOYARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Guillaume VOYARD** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de Mme Elodie PETIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296 ¹ en date du 13/04/2017 ;

Considérant que **Mme Elodie PETIT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Elodie PETIT**, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand », à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Elodie PETIT, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Elodie PETIT** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296¹ en date du 13/04/2017 ;

Considérant que **Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS (Paris Michel-Ange) du 11 au 12 décembre et du 8 au 10 janvier 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN**, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand », à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de Mme Cécile BATIGNE-VALLET aux fonctions de directrice et de Mme Christine OBERLIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5138 intitulée Archéologie et Archéométrie (ArAr)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5138 intitulée Archéologie et Archéométrie et nommant M. Mathieu Poux directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170293INSHS en date du 7 avril 2017 portant nomination de Mme Cécile BATIGNE VALLET directrice par intérim de l'UMR n°5138 jusqu'au 31 août 2017 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile BATIGNE-VALLET, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Mme Christine OBERLIN, ingénierie de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche

DEC171590DR08

Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » - IRAMAT, dont le directeur d'unité est Monsieur Pierre GUIBERT ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à Mme Maryse BLET-LEMARQUAND le 02 mars 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08 juin 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND, Ingénierie de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 30 mai 2022.

Article 2 : Missions¹

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 juin 2017

Le Directeur d'Unité
Pierre GUIBERT

Le Directeur-Adjoint d'Unité
Bernard GRATUZE

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Date 04 juillet 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 18 juillet 2017

Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » - IRAMAT, dont le directeur d'unité est Monsieur Pierre GUIBERT ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à Mme Maryse BLET-LEMARQUAND le 02 mars 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08 juin 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND, Ingénierie de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 30 mai 2022.

Article 2 : Missions¹

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27/07/17.

Le Directeur d'Unité
Pierre GUIBERT

Le Directeur-Adjoint d'Unité
Bernard GRATUZE

 
Direction IRAMAT - UMR 5060 CNRS
Institut de Recherche sur les Archéomatériaux
Maison de l'Archéologie
Esplanade des Antilles
F-33607 Pessac cedex- France

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Date 04 juillet 2017
Le Président de l'Université

Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 18.07.17
Pour le/délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Marion BLIN

Décision portant nomination de M. Philippe THOMAS aux fonctions de directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche n°UMR7315 intitulée "Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315 intitulée " Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface » et nommant M. Thierry Chartier directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC170019INC du 23 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Thomas aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR7315 intitulée « Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe THOMAS, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité UMR7315.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171579DR08

Décision portant nomination de Mme Pascale VALAT-VILLAIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3346 intitulée « Institut de Recherche de Poitiers : Recherche pour l'Ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique pour les transports, l'énergie et l'environnement » - Pprime.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité UPR3346, intitulée « Institut de Recherche de Poitiers » - Pprime ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut de Recherche de Poitiers » - Pprime, dont le Directeur est M. Yves GERVAIS;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à Mme Pascale VALAT-VILLAIN le 20 octobre 2016 par la société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du conseil d'unité du 7 novembre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Pascale VALAT-VILLAIN, Maître de conférences, est nommée personne compétente en radioprotection 07 novembre 2016 au 20 octobre 2021.

Article 2 : Missions¹

Mme Pascale VALAT-VILLAIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale VALAT-VILLAIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Chasseneuil, le 07 juin 2017

Le directeur d'unité
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 29 juin 2017

DEC171939DR08

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la création de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY,

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées », délivré à Mme Anne-Marie FAUGERE le 26 septembre 2013 par IRSN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 3 avril 2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Anne-Marie FAUGERE, Ingénieur d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 26 septembre 2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Anne-Marie FAUGERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Anne-Marie FAUGERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 juin 2017

La directrice d'unité
Sylvie BONNAMY

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Date 04 juillet 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 18 juillet 2017

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la création de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY,

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées », délivré à Mme Anne-Marie FAUGERE le 26 septembre 2013 par IRSN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 3 avril 2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Anne-Marie FAUGERE, Ingénieur d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 26 septembre 2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Anne-Marie FAUGERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Anne-Marie FAUGERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 juin 2017

La directrice d'unité
Sylvie BONNAMY


Sylvie BONNAMY
Directrice ICMN

ICMN / CNRS / UNIVERSITE

Interfaces, Confinement,
Matériaux et Nanostructures
1b rue de la Férollerie - CS40059
45071 ORLEANS Cedex 2
Tel. 02.38.25.53.79 - Fax 02.38.63.37.96

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND


Le Président de l'Université
Ary BRUAND

Date 04 juillet 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR


Bli

Date 18.07.17
Pour le délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Marion BLIN

DEC171851DR08

Décision portant nomination de M. Thomas LACOUE-LABARTHE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 7266 intitulée « Littoral Environnement et Sociétés » - LIENSS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°142373INEE du 10 octobre 2014 nommant M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSS ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » et « *sources scellées nécessaires à leur contrôle* » délivré à M. Thomas LACOUE-LABARTHE le 29 novembre 2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis du comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail, CHSCT, de l'Université de La Rochelle du 31 janvier 2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thomas LACOUE-LABARTHE, Chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection du 01 janvier 2017 au 17 mai 2018.

Article 2 : Missions²

M. Thomas LACOUE-LABARTHE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail, conformément à la désignation de personne compétente en radioprotection pour l'université de La Rochelle en annexe.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thomas LACOUE-LABARTHÉ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 10/07/17

Le directeur d'unité
Olivier DE VIRON

Olivier DE VIRON
Directeur
UMR7266 LIENSS

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Date 12 juillet 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

BLIN
Pour le délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Marion BLIN
Date 16.06.2017

DEC171851DR08

Décision portant nomination de M. Thomas LACOUE-LABARTHE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 7266 intitulée « Littoral Environnement et Sociétés » - LIENSS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°142373INEE du 10 octobre 2014 nommant M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSS ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » et « *sources scellées nécessaires à leur contrôle* » délivré à M. Thomas LACOUE-LABARTHE le 29 novembre 2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis du comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail, CHSCT, de l'Université de La Rochelle du 31 janvier 2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thomas LACOUE-LABARTHE, Chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection du 01 janvier 2017 au 17 mai 2018.

Article 2 : Missions²

M. Thomas LACOUE-LABARTHE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail, conformément à la désignation de personne compétente en radioprotection pour l'université de La Rochelle en annexe.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thomas LACOUE-LABARTHE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 10 juillet 2017

Le directeur d'unité
Olivier DE VIRON

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Date 12 juillet 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 14 juin 2017

DEC171908INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice Melé, nomination de Mme Nora SEMMOUD aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR n° 7324 CITERES et nomination de deux directeurs adjoints par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés et nommant M. Patrice MELÉ directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'unité mixte de recherche n°7324 CITERES ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Patrice MELÉ, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017. A compter de cette même date, Mme Nora SEMMOUD, professeure des universités à l'Université François Rabelais, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2017.

II. Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre, Mme Sylvie SERVAIN COURANT, maître de conférences à l'INSA Centre Val de Loire et Mme Marie-Pierre LEFEUVRE, professeure des universités à l'Université François Rabelais, sont nommées directrices adjointes par intérim en remplacement de M. Denis MARTOUZET et de M. Alain THALINEAU démissionnaires.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche

Décision portant nomination de Madame Sylvia Georg aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice ;

Considérant que Madame Sylvia Georg a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Sylvia Georg, assistante ingénierie, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, à compter du 9 juin 2017.

Madame Sylvia Georg exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Sylvia Georg est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

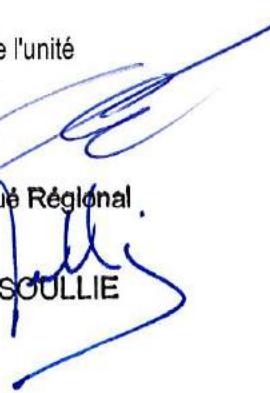
Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017

La directrice de l'unité
Christelle Roy

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



DEC171685DR10

Décision portant nomination de Madame Alexandra Sutter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) et nommant M. Cuong Pham Huu en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Alexandra Sutter a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Alexandra Sutter, assistante ingénierie, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES), à compter du 9 juin 2017.

Madame Alexandra Sutter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Madame Alexandra Sutter est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 9 juin 2017

Le directeur de l'unité
Cuong Pham Huu

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken

Décision portant nomination de Madame Alexandra Sutter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) et nommant M. Cuong Pham Huu en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Alexandra Sutter a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Alexandra Sutter, assistante ingénierie, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES), à compter du 9 juin 2017.

Madame Alexandra Sutter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Madame Alexandra Sutter est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 9 juin 2017

Le directeur de l'unité
Cuong Pham Huu



Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken

Le Président de
l'Université de Strasbourg




Michel DENENKEN

Décision portant nomination de Monsieur Damien Cianfarani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Damien Cianfarani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

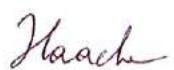
Article 1^{er} : Monsieur Damien Cianfarani, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS), à compter du 9 juin 2017.

Monsieur Damien Cianfarani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Damien Cianfarani est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017


Le directeur de l'unité
Stefan Haacke

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



Le Président de
l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN

DEC171687DR10

Décision portant nomination de Monsieur Vincent Heyer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

Considérant que Monsieur Vincent Heyer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Vincent Heyer, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 9 juin 2017.

Monsieur Vincent Heyer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Vincent Heyer est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin


Dr. Bertrand SÉRAPHIN
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie-Ange Luc

malu

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken

DEC171883INSHS

Décision portant nomination de Mme Mélanie Schmitt aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) et nommant M. Michel Deneken, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170212INSHS en date du 06 février 2017 portant nomination de Mme Mélanie SCHMITT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mélanie SCHMITT, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

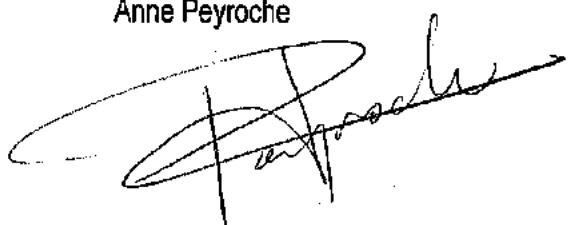
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC172263IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Roy et nomination de M. Rémi Barillon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7178 intitulée Institut pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée Institut pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Mme Christelle Roy, directrice de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christelle Roy, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Rémi Barillon, professeur des universités de 1^{ère} classe à l'université de Strasbourg, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2017

Le président
Alain Fuchs

DEC172220INSIS

Décision portant nomination de M. Julien Bras aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5518 intitulée «Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5518 intitulée «Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2) » et nommant M. Didier Chaussy directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Julien Bras, professeur à l'institut polytechnique de Grenoble, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171887IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Kajfasz et nomination de M. Cristinel Diaconu, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille et nommant M. Eric Kajfasz directeur de cette unité ;

Vu l'accord d'Aix-Marseille Université ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Eric Kajfasz, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Cristinel Diaconu, directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/17

Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Alexis Nasr aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille et nommant M. Jean-Marc Talbot directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC123231INS2I en date du 15 janvier 2013 portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille et nommant M. Liva Ralaivola directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170529INS2I en date du 17 février 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alexis Nasr aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alexis Nasr, professeur à l'Université Aix Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de M. Philippe Fraisse aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3072 intitulé Robotique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142133DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement du groupement de recherche GDR3072 intitulé Robotique et nommant M. Philippe Bonnifait directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162552INS2I en date du 25 novembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Fraisse aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR3072 intitulé Robotique ;

Vu la décision DEC162694INS2I en date du 16 décembre 2016 portant modification de la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du comité scientifique du groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Fraisse, professeur à l'Université de Montpellier, est nommé directeur du groupement de recherche GDR3072 intitulé Robotique du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

**Décision portant nomination de M. Gilles HERNANDEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR 8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES)
LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162532INSIS du 13/12/2016 nommant M. Alain DOLLET directeur de l'unité de recherche n° UPR 8521 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 01/06/2017;

Considérant que M. Gilles HERNANDEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Perpignan Via Domitia du 30/01/2017 au 30/03/2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gilles HERNANDEZ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR 8521, à compter du 01/06/2017.

M. Gilles HERNANDEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

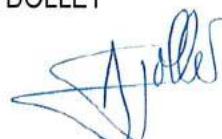
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles HERNANDEZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Alain DOLLET

Visa du délégué régional du CNRS



Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de M. Marc GARRABOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR 8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162532INSIS du 13/12/2016 nommant M. Alain DOLLET directeur de l'unité de recherche n° UPR 8521 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 01/06/2017;

Considérant que M. Marc GARRABOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1995,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Marc GARRABOS, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR 8521, à compter du 23/05/1995.

M. Marc GARRABOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc GARRABOS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 juillet 2017

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité

Alain DOLLET



Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DECISION

Le Président de l'Université Paul Sabatier et le Délégué Régional du CNRS

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que Mme Dana Rinaldi a suivi avec succès les modules de formation PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Secteur industrie et recherche

Module théorique

Module(s) pratique(s) :

- Option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules,
- Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée du 07/11/2016 au 06/12/2016 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 06/12/2016 délivrée le 06/12/2016 par M. Pont Stéphane, formateur certifié de l'organisme agréé Dekra.
- après avis du Conseil de laboratoire du laboratoire de biologie moléculaire eucaryote (LBME UMR CNRS 5099), réuni le 13/03/2017,

Décident :

Mme Dana Rinaldi, assistante-ingénieur de l'Université Paul Sabatier affectée au Laboratoire de Biologie Moléculaire Eucaryote (LBME, UMR 5099 CNRS-UPS), est nommée **Personne Compétente en Radioprotection** options sources non scellées pour une durée de cinq ans à compter du 13/03/2017 au LBME à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier – 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

A ce titre, Mme Dana Rinaldi est tenue d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Elle ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Les services prévention et sécurité des établissements concernés vous informent que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à julien.fanjeaux@adm.ups-tlse.fr et/ou carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 13/03/2017

Le Président

Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL



Le Directeur du Laboratoire

Pr Pierre-Emmanuel GLEIZES
Directeur du Laboratoire



Le Délégué Régional du CNRS

A blue ink signature of 'CNRS' is written in a flowing, cursive style.

La PCR

A blue ink signature of 'R. VINEL' is written in a cursive style.

ANNEXE I

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :

Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-29

L'employeur procède ou fait procéder à un contrôle technique de radioprotection des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants, des dispositifs de protection et d'alarme ainsi que des instruments de mesure utilisés.

Ce contrôle technique comprend, notamment :

- 1- Un contrôle à la réception dans l'entreprise ;
- 2- Un contrôle avant la première utilisation ;
- 3- Un contrôle lorsque les conditions d'utilisation sont modifiées ;
- 4- Un contrôle périodique des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants ;
- 5- Un contrôle périodique des dosimètres opérationnels mentionnés à l'article R. 4451-67 et des instruments de mesure utilisés pour les contrôles prévus au présent article et à l'article R. 4451-30, qui comprend une vérification de leur bon fonctionnement et de leur emploi correct ;
- 6- Un contrôle en cas de cessation définitive d'emploi pour les sources non scellées.

Article R4451-30

Afin de permettre l'évaluation de l'exposition externe et interne des travailleurs, l'employeur procède ou fait procéder à des contrôles techniques d'ambiance.

Ces contrôles comprennent notamment :

- 1- En cas de risques d'exposition externe, la mesure des débits de dose externe avec l'indication des caractéristiques des rayonnements en cause ;
- 2- En cas de risques d'exposition interne, les mesures de la concentration de l'activité dans l'air et de la contamination des surfaces avec l'indication des caractéristiques des substances radioactives présentes.

Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisés de manière continue, leur périodicité est définie conformément à une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire prise en application de l'article R. 4451-34.

Article R4451-31

Les contrôles techniques mentionnés aux articles R. 4451-29 et R. 4451-30 sont réalisés par la personne ou le service compétent en radioprotection mentionnés à l'article R. 4451-103 et suivants.

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique

2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;

3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.

4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;

5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 – I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté jusqu'au **31 décembre 2008.**

A partir du 1^{er} janvier 2009, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

- Formation du personnel en radioprotection : tous les 3 ans pour les statutaires, 1 fois par an pour les nouveaux arrivants
- Suivi annuel de l'exposition du personnel du LBME (préparation des fiches d'exposition)
- Gestion des dosimètres du personnel du LBME
- Formation des manipulateurs des salles 004 et 206 du LBME
- Contrôles mensuels d'ambiance et collecte des fiches de contrôle des postes de travail des salles 004 et 206 du LBME
- Contrôle annuel interne des contaminamètres des salles 004 et 206 du LBME
- Gestion des sources non scellées au LBME (mise à jour du registre)
- Gestion des déchets (enlèvement des déchets des salles de manipulation vers le local extérieur de stockage, contrôle d'ambiance du local extérieur et préparation des enlèvements de déchets ANDRA)
- Etablissement de plans de prévention et contrôles d'ambiance des salles avant intervention d'une entreprise extérieure
- Etude de poste pour la mise en place de zone surveillée intermittente (salle 029)

Le temps alloué pour réaliser ces missions est de 20%.

DEKRA INDUSTRIAL SAS

ACTIVITÉ RAYONNEMENT NATIONALE

Immeuble Aurélien - 29, avenue J.F. Champollion CS 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1

Tél : 05.61.19.28.73

Fax : 05.61.41.03.28

Organisme enregistré sous le n°74870001787 auprès du préfet de région LIMOUSIN



CERTIFICAT DE FORMATION DE PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Formation initiale

Arrêté du 06/12/2013 - Validité 5 ans

Madame

A réussi avec succès l'évaluation du module théorique le 09/11/2016 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :
A réussi avec succès l'évaluation du module appliquée le 06/12/2016 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Niveau : 2

Secteur d'activité : Industrie/Recherche

Option(s) : Sources non scellées Sources scellées nécessaire s à leur contrôle

Identifiant des questionnaires utilisés lors des contrôles de connaissance : I2NTC01 et I2NAI01.

à l'issue du module théorique organisé à Toulouse, le 09/11/2016.
à l'issue du module appliquée organisé à Toulouse, le 06/12/2016.

Date d'expiration du certificat : 06/12/2021.

Fait à TOULOUSE, le 06/12/2016

Le Formateur : Stéphane PONT

Certification N° OF-PCR/007

GLOBAL G

Expiration le 26/02/2021

DEC172166INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP) et nommant M. Vincent Simoulin directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170493INSHS en date du 21 février 2017 portant cessation de fonctions de M. Vincent SIMOULIN, Directeur et Mme Marie-Gabrielle SURAUD, Directrice adjointe, et nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

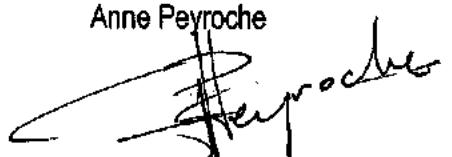
I. Mme Marie-Gabrielle Suraud, professeur à l'Université de Toulouse III Paul Sabatier, est nommée directrice de l'unité mixte susvisée, à compter du 1^{er} aout 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **19 JUIL. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)

DEC 17 1843 DR 14

Madame, Nathalie Gouardères Technicienne Classe Supérieure.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 7 février 2017.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Mr Yves Génisson, directeur et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur Le Laboratoire de Synthèse et Physicochimie de Molécules d'Intérêts Biologiques (LSPCMIB)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr.

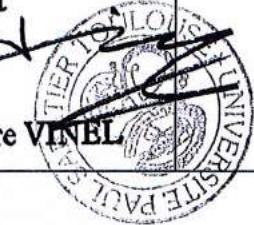
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse le 26 avril 2017

L'assistant de prévention <i>Nathalie Bouanane</i> <i>Sd'els</i>	Le directeur d'unité ou chef de service <i>YVES GENISSON</i>	
Le président de l'université <i>Le Président</i> <i>Professeur Jean-Pierre VINBL</i>	Le délégué régional du CNRS <i>Pour le Délégué Régional Empêché</i>	La déléguée régionale de l'INSERM
		Jean-Paul SWERTS

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention
DEC.170315.DR14

Monsieur Pierre BRAU NOGUE, Adjoint Technique RF 2 C

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01/01/2017.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Pierre SOLER, directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées et de l'unité mixte de service 831 « moyens communs de l'OMP », et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le **site de Tarbes (bâtiments OMP) et du Pic du Midi**.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de.....**10 %**..... Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à beatrice.beranger@univ-tlse3.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

A..... le.....

L'assistant de prévention 	Le directeur d'unité ou chef de service  Pierre SOLER Directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées
Le président de l'Université Paul Sabatier	Le délégué régional du CNRS  Le Délégué Régional Midi-Pyrénées M. Christophe GIRAUD

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

DEC 170316DR14

Monsieur Philippe SEJOURNANT, TECH Classe Normale

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01/01/2017.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Pierre SOLER, directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées et de l'unité mixte de service 831 « moyens communs de l'OMP », et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur l'**Observatoire du Pic du Midi et, jusqu'au 31/12/2017, sur le Centre de recherches atmosphériques de Campistrous.**

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de.....**10 %**..... Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à beatrice.beranger@univ-tlse3.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

A..... le.....

L'assistant de prévention 	Le directeur d'unité ou chef de service  Pierre SOLER Directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées
Le président de l'Université Paul Sabatier	Le délégué régional du CNRS  Le Délégué Régional Midi-Pyrénées M. Christophe GIRAUD

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection



DEC171255DR14



DECISION

Le Président de l'Université Paul Sabatier et le Délégué Régional du CNRS

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que M Dominique Serça a suivi avec succès les modules de formation PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Secteur industrie et recherche

Module théorique

Module(s) pratique(s) :

- Option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules,
- Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée du 20/10/2014 au 21/10/2014

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 21/10/2014 délivrée le 24/10/2014 par M. Alexandre Labasse, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA
- après avis du Conseil labo du laboratoire d'Aérologie réuni le 21/02/2017,

Décident :

M Dominique Serça, (Maître de Conférence - Université Paul Sabatier) -Laboratoire d'Aérologie (UMR 5560), est nommé **Personne Compétente en Radioprotection** options sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 21/10/2014 au Laboratoire d'Aérologie à l'Université Toulouse III - Paul SABATIER - 14 Avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

A ce titre, M Dominique Serça est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Les services prévention et sécurité des établissements concernés vous informent que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

(1) L'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)

(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à julien.fanjeaux@adm.ups-tlse.fr et/ou carine.teulier@dr14.cnrs.fr.

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 23/02/2017

Le Président

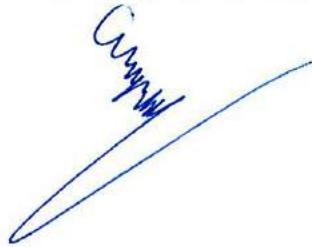
Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

La Directrice
Le Directeur du Laboratoire


Céline MARI-BONTOUR
Directrice
Laboratoire d'Aérologie

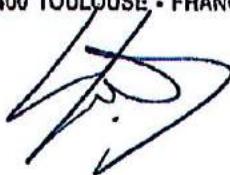
Le Délégué Régional du CNRS



La PCR

LABORATOIRE D'AÉROLOGIE

UMR CNRS/UPS 6560
Observatoire Midi-Pyrénées
14 avenue Edouard Belin
31400 TOULOUSE - FRANCE



Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

ANNEXE I **PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :**

Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-29

L'employeur procède ou fait procéder à un contrôle technique de radioprotection des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants, des dispositifs de protection et d'alarme ainsi que des instruments de mesure utilisés.

Ce contrôle technique comprend, notamment :

- 1- Un contrôle à la réception dans l'entreprise ;
- 2- Un contrôle avant la première utilisation ;
- 3- Un contrôle lorsque les conditions d'utilisation sont modifiées ;
- 4- Un contrôle périodique des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants ;
- 5- Un contrôle périodique des dosimètres opérationnels mentionnés à l'article R. 4451-67 et des instruments de mesure utilisés pour les contrôles prévus au présent article et à l'article R. 4451-30, qui comprend une vérification de leur bon fonctionnement et de leur emploi correct ;
- 6- Un contrôle en cas de cessation définitive d'emploi pour les sources non scellées.

Article R4451-30

Afin de permettre l'évaluation de l'exposition externe et interne des travailleurs, l'employeur procède ou fait procéder à des contrôles techniques d'ambiance.

Ces contrôles comprennent notamment :

- 1- En cas de risques d'exposition externe, la mesure des débits de dose externe avec l'indication des caractéristiques des rayonnements en cause ;
- 2- En cas de risques d'exposition interne, les mesures de la concentration de l'activité dans l'air et de la contamination des surfaces avec l'indication des caractéristiques des substances radioactives présentes.

Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisés de manière continue, leur périodicité est définie conformément à une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire prise en application de l'article R. 4451-34.

Article R4451-31

Les contrôles techniques mentionnés aux articles R. 4451-29 et R. 4451-30 sont réalisés par la personne ou le service compétent en radioprotection mentionnés à l'article R. 4451-103 et suivants.

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

- 1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique
- 2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;
- 3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.
- 4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;
- 5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 - I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté Jusqu'au 31 décembre 2008.

A partir du 1^{er} janvier 2009, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Détail des missions spécifiques liées à l'activité de PCR et moyens alloués:

- *temps alloué par le responsable de votre établissement pour la réalisation des missions de PCR: n'étant pas BIATSS mais enseignant-chercheur, aucun temps n'est spécifiquement dégagé par ma hiérarchie (en terme d'heures de décharge ou de prime).*
- *organisation de la radioprotection: La source scellée constitue le détecteur d'une chromatographie en phase gazeuse qui se situe dans le bâtiment du Laboratoire d'Aérologie en salle AO3 (RDC).*
- *formation et information des personnes amenées à intervenir en zone réglementée: compte tenu du type de source et de son activité, il n'y a pas de zone réglementée. Ceci étant, les personnels manipulant sur le chromatographe sont prévenues de la présence de la source radioactive. Il leur est demandé impérativement de ne procéder au démontage d'aucun capot de protection de l'instrument.*
- *planification des contrôles réglementaires internes et externes: un contrôle externe réglementaire annuel est planifié.*
- *suivi des relations avec les autorités compétentes (IRSN, ASN, médecine de prévention, CHS...): l'autorisation de l'ASN est renouvelée tous les 5 ans comme prévu par le règlement. Après 10 ans d'utilisation, la source sera aussi renouvelée.*
- *gestion des situations dégradées: les situations dégradées ne pourraient résulter que d'une destruction du bâtiment accidentelle ou intentionnelle), ou d'un vol avec dégradation du chromatographe. Aucune solution pour faire face à ces situations ne peut légitimement être proposée.*
- *veille réglementaire: la PCR se tient informée des éventuelles évolutions de la réglementation la concernant.*

DEKRA INDUSTRIAL
ACTIVITE RISQUES TECHNO SUD-OUEST
Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion BP 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05.61.19.04.51
Fax : 05.61.41.03.28

Organisme enregistré sous le n°74870001787 auprès du préfet de région LIMOUSIN
Tél : 05 55 43 17 82 - Fax : 05 55 43 28 91

ATTESTATION DE FORMATION DE RENOUVELLEMENT **Art.7 III de l'arrêté du 20/10/2005 - Validité 5 ans**

SERCA DOMINIQUE

Monsieur

A réussi avec succès l'évaluation de la formation de renouvellement le 21/10/2014 conformément à l'arrêté du 20/10/2005 pour la fonction :

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Secteur d'activité : Industrie/Recherche hors ICPE
Option(s) : Sources scellées et générateurs x

à l'issue de la formation organisée à TOULOUSE, du 20/10/2014 au 21/10/2014.

Date d'expiration de l'attestation : 21/10/2019.

Fait à TOULOUSE le 28/10/2014

Certification N° 021 Rim



Expiration le 30/06/2015

Le Formateur certifié DALBEAU Frédéric



DEC151327DR14

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC151327DR14 nommant Bruno MELET, Assistant de Prévention, au 11 mai 2015 ;

Il est mis fin, à compter du 30 juin 2017, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Bruno MELET dans l'unité n° UPR 8011 – CEMES.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

MELET Bruno

Le Directeur de l'Unité

Directeur du CEMES
Bruno SNOECK

Fait à Toulouse, le 29 juin 2017

Le Délégué Régional du CNRS

DEC172177INSHS

Décision portant nomination de M. Xabier Itçaina, directeur de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives et nommant M. Andrew Smith, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162600INSHS en date du 08 décembre 2016 portant cessation de fonctions M. Andrew Smith, directeur et nomination de M. Xabier Itçaina, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Xabier Itçaina, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

12 JUIL. 2017

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171744INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Erick DUFOURC et nomination de Mme Sophie LECOMTE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick Dufourc, directeur et Mme Sophie Lecomte, directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Erick Dufourc, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juin 2017.

II. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie Lecomte, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juin 2017.

III. A compter de cette même date, Mme Sophie Lecomte, directrice de recherche CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC172248DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe MALERNE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132731DR15 du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe MALERNE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe MALERNE, dans l'UMR n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M), à compter du 1^{er} août 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Jean-Christophe BATSALE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC171909INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas Gravel aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3330 intitulée Savoires et mondes indiens.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3330 intitulée Savoires et mondes indiens ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Gravel, professeur de classe exceptionnelle à l'Université Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche n°3330 intitulée Savoires et mondes indiens à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Leïla Choukroune appelée à d'autres fonctions.

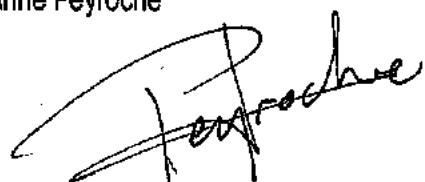
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*

Fait à Paris, le

19 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC171928NSHS

Décision portant nomination de Mme Oissila Saadidia aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142128DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3077 intitulée Institut de recherche sur le Maghreb contemporain ;



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Oissila Saadidia, professeure des universités Lyon2 est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3077 intitulée Institut de recherche sur le Maghreb contemporain à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Karima Dirèche appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Peyroche', is written over the text of the previous block.

DEC171940NSHS

Décision portant nomination de M. Michel Mouton aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée Institut français du Proche-Orient (IFPO).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161236DGDS en date du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité de service et recherche n°3135 intitulée Institut français du Proche-Orient (IFPO) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Mouton, directeur de recherche CNRS est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3135 intitulée Institut français du Proche-Orient à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Eberhard Kienle appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171981INSHS

Décision portant nomination de M. Bernard Tallet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3337 intitulée Amérique Latine UMIFRE16-Mexico.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3337 Amérique Latine UMIFRE16-Mexico.

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard Tallet, professeur des universités à l'Université Panthéon-Sorbonne est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3337 Amérique Latine UMIFRE16-Mexico à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Françoise Lestage appelée à d'autres fonctions.

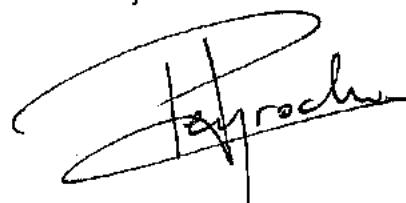
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC171981INSHS

Décision portant nomination de M. Bayram Balci aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée Institut français d'études anatoliennes.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122808INSHS du 21 décembre 2012 renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée Institut français d'études anatoliennes ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bayram Balci, Ingénieur de recherche 1^{er} classe du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3131 intitulée Institut français d'études anatoliennes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Jean-François Pérouse appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC171152INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique IOGNA-PRAT et nomination de Mme Nathalie LUCAS aux fonctions de directrice par intérim et de M. Pierre-Antoine FABRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8216 intitulée Centre d'études en sciences sociales du religieux (Cesor).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8216 Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux.

Vu la décision DEC150576INSHS en date du 9 mars 2015 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8216 et nommant M. Dominique IOGNA-PRAT directeur de cette unité ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique IOGNA-PRAT directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} juin 2017.

II. Mme Nathalie LUCAS, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017.

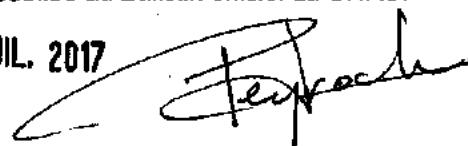
III. M. Pierre-Antoine FABRE, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée, pour cette même période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2017



Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de M. Benoît FLICHE aux fonctions de directeur et de M. Christophe PONS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC) et nommant M. Dionigi ALBERA directeur de cette unité.

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment prolongation de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC).

Vu la décision DEC162839INSHS en date du 31 janvier 2017 portant cessation de fonctions de M. Dionigi ALBERA et nomination de M. Benoît FLICHE aux fonctions de directeur par intérim et de M. Christophe PONS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'accord du comité national ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Benoît FLICHE, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur de l'UMR7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC) à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

II. M. Christophe PONS, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée pour la même période.

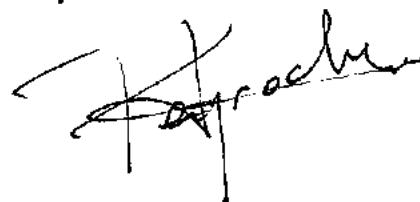
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

19 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



Décision portant nomination de M. Eric TRIQUET aux fonctions de directeur et de M. Rachid EL-AZOUZI aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n°3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques « AGORANTIC ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142339INSHS en date du 29 avril 2015 portant modification de la décision DEC133023DGDS portant notamment création de la fédération de recherche n°3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques « AGORANTIC » et nommant M. Marc ELBEZE directeur et Mme Marie-Sylvie POLI directrice adjointe de cette unité ;

Vu la décision DEC162905INSHS en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Eric Triquet aux fonctions de directeur par intérim et de M. Rachid El-Azouzi aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques « AGORANTIC » ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'accord du comité national ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Eric TRIQUET, professeur des universités à l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse, est nommé directeur de la FR3621 à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

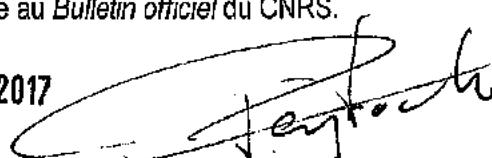
II. Monsieur Rachid EL-AZOUZI, professeur des universités à l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée, pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2017



Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de plein exercice de M. Marc Pera-Titus aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale -UMI3464- intitulée "Eco-Efficient Products &Processes Laboratory (E2P2L)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3464 intitulée "Eco-Efficient Products &Processes Laboratory (E2P2L)" et nommant M. Armin Liebens directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC163025INC du 15 février 2016 portant modification de la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 ;

Vu la décision DEC162536INC du 19 décembre 2016 portant cessation de fonctions de Jean-Marc Clacens et nomination par intérim de Marc Pera-Titus aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale -UMI3464- intitulée "Eco-Efficient Products &Processes Laboratory (E2P2L)"

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Pera-Titus, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 15 mai 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC151295DGDS portant renouvellement de l'unité UMI3464.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 12 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC171271INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent GOUËSET et de M. Jean-Marc FOURNIER et nomination de Mme Emmanuelle HELLIER et de M. Pierre BERGEL aux fonctions de directrice et de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6590 intitulée *Espaces et sociétés*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590 intitulée *Espaces et sociétés* et nommant M. Vincent GOUËSET directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent GOUËSET et de M. Jean-Marc FOURNIER, directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

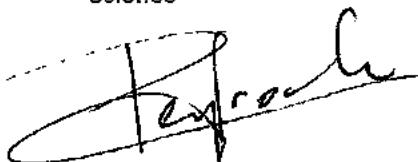
II. A compter de cette même date, Mme Emmanuelle HELLIER, professeure des universités à l'Université de Rennes 2 et M. Pierre BERGEL, professeur des universités à l'Université de Caen, sont nommés directrice et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche

DEC172078INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabelle Lebon, M. Vincent Hovelaque, M. David Masclet, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR n°6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management (CREM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management et nommant M. Franck Moraux directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170129INSHS en date du 7 avril 2017 portant nomination de Mme Isabelle Lebon, M. Vincent Hovelaque, M. David Masclet, aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2017, Mme Isabelle Lebon, professeure des universités à l'université de Caen Normandie, M. Vincent Hovelaque, professeur des universités à l'université de Rennes1, M. David Masclet, professeur des universités à l'université de Rennes 1, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche

DEC172214INSIS

Décision portant nomination de M. Philippe BESNIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR) et nommant M. Jean-François HELARD directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe BESNIER, DR2 CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6164, en remplacement de M. Jean-François HELARD, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172219INSHS

Décision portant nomination de Mme Anamaria Falaus aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée Laboratoire de Linguistique de Nantes-LLING

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée Laboratoire de Linguistique de Nantes-LLING et nommant Mme Sabrina Bendjaballah directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC170937INSHS du 7 avril 2017 portant nomination de Mme Anamaria Falaus aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2017, Mme Anamaria Falaus, chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée Laboratoire de Linguistique de Nantes-LLING, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

18 JUIL. 2017

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche

DEC172200INSHS

Décision portant nomination de M. Stéphane Michonneau aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis) et nommant Mme Sylvie Aprile, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC170616INSHS en date du 8 mars 2017 portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Aprile, directrice, de M. Bertrand Schnerb, directeur adjoint, et nomination de M. Stéphane Michonneau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Michonneau, professeur à l'Université de Lille 3, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2017, et jusqu'au terme du mandat de l'UMR8529.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

Décision portant nomination de M. Philippe Bonnifait aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes et nommant M. Ali Charara directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes et nommant M. Ali Charara directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162415INS2I en date du 21 octobre 2016 portant nomination de M. Philippe Bonnifait aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Bonnifait, professeur à l'Université de Technologie de Compiègne, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172184INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno Ambroise, Directeur adjoint et nomination de M. Romain Pudal, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) et nommant M. Bertrand Geay, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno Ambroise, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} juillet 2017.

II. A compter de cette même date, M. Romain Pudal, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

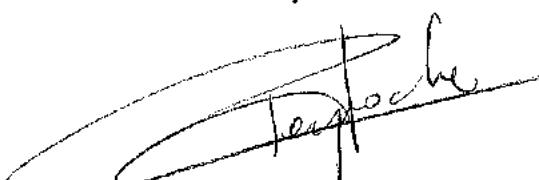
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIL. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC172115DAJ

Décision portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111984DAJ du 31 août 2011 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC162343DAJ du 30 septembre 2016 portant nomination de M. Alain Lemaire aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

DECIDE :

Art. 1er. – A compter du 1er octobre 2017, Mme Bénédicte Samyn-Petit est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie, en remplacement de M. Alain Lemaire appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172221INSIS

Décision portant nomination de Mme Sandrine LEVEQUE-FORT et M. Serge MONNERET aux fonctions de directeurs adjoints du groupement de recherche GDR2004 intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (IMABIO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (IMABIO) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sandrine Lévêque-fort DR2 CNRS et M. Serge Monneret DR2 CNRS sont nommés directeurs adjoints du groupement de recherche intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (IMABIO) GDR2004 à compter du 1^{er} Juillet 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC161232DGDS portant création du groupement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 Juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172181INSIS

Décision portant maintien de M. Nelson Christensen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7250 intitulée "Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7250 intitulée « Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS) » et nommant Mme Catherine Man directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC170996INSIS en date du 10 avril 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Nelson Christensen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7250 intitulée "Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)" ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nelson Christensen, enseignant-chercheur à l'observatoire de la Côte d'Azur, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1er juillet au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172119INP

Décision portant nomination de M. Thomas Frisch, directeur de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122740DSI en date du 05 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2800 intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » ;

Vu la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162798INP en date du 10 mars 2017 portant nomination de M. Thomas Frisch, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)» ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité National de la Recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2017, M. Thomas Frisch, professeur des universités à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)» jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche

DEC172084DAJ

Décision portant nomination par intérim de Mme Myriam Fadel aux fonctions de correspondante pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS

LE PRESIDENT

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 29 mai 2017, Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, est nommée, par intérim, correspondante pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS, en remplacement de M. Nicolas Castoldi, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2017

Alain Fuchs

DEC171983DAJ

Décision portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de conseiller auprès du président

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

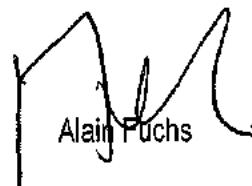
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Art. 1. – M. Christoph Sorger, professeur des universités, est nommé conseiller auprès du président du CNRS du 28 août au 15 septembre 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **06 JUIL. 2017**



Alain Fuchs

DEC171811DAJ

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Dupuis aux fonctions de responsable du service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM ;

Vu la décision DEC171810DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Cynthia Sayegh aux fonctions de responsable par intérim du service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Stéphanie Dupuis, ingénierie de recherche, est nommée aux fonctions de responsable du service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion à compter du 1er septembre 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2017

Alain Fuchs

DEC171986DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric Curaut aux fonctions de directeur adjoint (DCIF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Frédéric Curaut, inspecteur divisionnaire des finances publiques, est nommé directeur adjoint de la direction des comptes et de l'information financière, à compter du 1^{er} septembre 2017 en remplacement de Mme Sandrine Lorian appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172126DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jamal Daafouz aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC141101DAJ du 14 avril 2014 portant nomination de M. Wilfrid Perruquetti aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

Vu la proposition du directeur de l'INS2I ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2017, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Wilfrid Perruquetti, directeur adjoint scientifique de l'INS2I en charge de l'automatique, et de la robotique.

Art. 2 – A compter de cette même date, M. Jamal Daafouz, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INS2I en charge de l'automatique, l'image, la productique, la robotique et le signal.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172081DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Sandra Laugier aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de Mme Sandra Laugier aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} juin 2017, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Sandra Laugier, directrice adjointe scientifique de l'INSHS en charge de l'interdisciplinarité et du Campus Condorcet.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 12 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172040DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC111560DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 31 mai 2017, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du pôle international, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 12 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171948DAJ

Décision portant nomination de M. Erick Dufourc aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Erick Dufourc, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INC en charge de la thématique « chimie organique et supramoléculaire, chimie du vivant et pour le vivant » à compter du 1^{er} juin 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mai 2017

Alain Fuchs

DEC171918DAJ

Décision portant nomination de Mme Cécile Ravier aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Cécile Ravier est nommée directrice adjointe administrative par intérim de l'INSB, à compter du 17 juillet 2017.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172311DAJ

Décision portant renouvellement de M. Alain Eychène aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l’Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC132828DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de M. Alain Eychène aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l’Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Sur proposition de la directrice de l’Institut des Sciences Biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, M. Alain Eychène est renouvelé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l’INSB, en charge de la thématique « Physiologie, Vieillissement, Tumorigénèse ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172125DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Olivier Cappé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC142053DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Jean Mairesse aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sur proposition du directeur de l'INS2I ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} septembre 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Jean Mairesse, directeur adjoint scientifique de l'INS2I en charge des projets scientifiques transverses, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2 – A compter de cette même date, M. Olivier Cappé, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INS2I en charge des projets scientifiques transverses.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171138DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur de l'UMR8155 intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale » (CRCAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale » (CRCAO), dont le directeur est Monsieur Rainier LANSELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur de l'UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rainier LANSELLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathias HAYEK, maître de conférences, à Madame Béatrice L'HARIDON, maître de conférences, à Madame Claire BRISSET, maître de conférences, et à Monsieur Charles RAMBLES, directeur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie ROBINE, directeur de l'unité GDR3662 intitulée « Opportunités et défis posés par l'augmentation de la longévité et la reconfiguration des cycles de la vie des populations (Vieillissement) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 18/12/2014 portant création de l'unité GDR3662 intitulée « Opportunités et défis posés par l'augmentation de la longévité et la reconfiguration des cycles de la vie des populations (Vieillissement) » dont le directeur est Monsieur Jean-Marie ROBINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie ROBINE, directeur du GDR3662, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie ROBINE, délégation de signature est donnée à Madame Christine PERRIER, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170867DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 novembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7227, intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA), dont le directeur est Monsieur Olivier COMPAGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'UMR7227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

- à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COMPAGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka DA SILVA, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170369DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er avril 2017

La déléguée régionale
Clémence LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171092DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'UMR7184 intitulée « Institut d'histoire du droit » (IHD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC14509INSHS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMR7184 intitulée « Institut d'histoire du droit » (IHD), dont le directeur est Monsieur Olivier DESCAMPS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'UMR7184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

- à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DESCAMPS, délégation de signature est donnée à Madame Corinne COHEN COUDAR, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170361DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171090DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM), dont le directeur est Monsieur Alain SCHAFFNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'UMR7172, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

- à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHAFFNER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, directrice de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Josette RIO, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170359DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Madame Zoï KAPOULA - SAINTE FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR3700 intitulée « ESARS: Esthétique Arts et Sciences », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3700 intitulée « ESARS: Esthétique Arts et Sciences » dont la directrice est Madame Zoï KAPOULA - SAINTE FARE GARNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Zoï KAPOULA - SAINTE FARE GARNOT, directrice du GDR3700, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zoï KAPOULA - SAINTE FARE GARNOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, directeur de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170335DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171168DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'UMR8258 intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé » (UTCBS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé » (UTCBS), dont le directeur est Monsieur Daniel SCHERMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'UMR8258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel SCHERMAN, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne LUCAS, ingénierie d'études, et à Monsieur Gounassegarin VIRAPIN, technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170415DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171167DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'UMR8257 intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8257, intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC), dont le directeur est Monsieur Pierre-Paul VIDAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'UMR8257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Paul VIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Manouëlle NORDEY, technicienne de classe normale, et à Monsieur Stéphane BUFFAT, ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170414DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

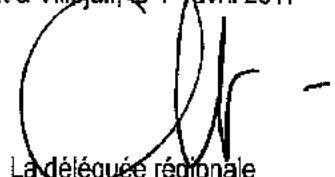
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfant Malades – Centre de médecine moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfants Malades – Centre de médecine moléculaire », dont le directeur est Monsieur Xavier NASSIF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier NASSIF, délégation de signature est donnée à Madame Sophie KOUTOUZOV, Directrice de recherche 2^{ème} classe, Madame Josiane SAGE-PREAT, Ingénieur d'Etudes 1^{ère} classe, Madame Léa DIDACE, technicien de classe normal, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150365DR01 du 28 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171199DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques », dont la directrice est Madame Marie-Agnès SARI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'UMR8601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Agnès SARI, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MICOUIN, directeur de recherche 1^{ère} classe, et à Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, directrice de recherche 2^{ème} classe, aux fins énoncées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170422DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

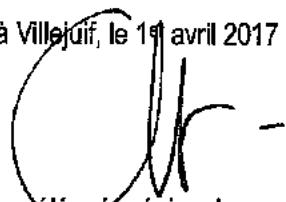
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171190DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'UMR8587 intitulée « Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie de l'Environnement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8587, intitulée « Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie de l'Environnement », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SALPIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'UMR8587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

- à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves SALPIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Régis DANIEL, directeur de recherche, à Madame Annie CHAUSSÉ, professeur des universités, et à Mme Ketty FIXOT, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171200DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171155DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François BRUNET, directeur de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8225, intitulée de l'unité UMR8225, intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), dont le directeur est Monsieur François BRUNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François BRUNET, directeur de l'UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

- à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BRUNET, délégation de signature est donnée à Madame Mélanie TORRENT, maître de conférences, et à Monsieur Jean-Marie BOEGLIN, adjoint administratif de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170400DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171105DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, directrice de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
Vu la décision DEC143252DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), dont la directrice est Madame Elodie ANXOLABEHÈRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, directrice de l'UMR7591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elodie ANXOLABEHÈRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ROBERT, professeur des universités de classe exceptionnelle, et à Madame Julie ROY, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170375DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clémence LEFORTE-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171058DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ralf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545 intitulée « Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament (RCPG-Physio-Med) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Mâquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
Vu la décision 120060DSI du 1er janvier 2012 portant création de l'unité GDR3545, intitulée « Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament (RCPG-Physio-Med) », dont le directeur est Monsieur Ralf JOCKERS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ralf JOCKERS, directeur du GDR3545, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

- à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ralf JOCKERS, délégation de signature est donnée à Madame Michelle LIU, ingénierie d'études 1^{re} classe, et à Monsieur Yannig PAUCHONT, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170333DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171458DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Alice TRAVERS, chargée de recherche à l'UMR8155 intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale », dont le directeur est Monsieur Rainier LANSELLE ;
Vu la demande du directeur de l'unité Monsieur Rainier LANSELLE en date du 22 février 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alice TRAVERS, chargée de recherche à l'UMR de l'UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du contrat « TibArmy » référence BFC/3001846 gérés par l'unité sous les numéros OTP : 54398 et OTP : 54398R, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 135 000 euros HT à la date de signature de la commande, à l'exception des contrats de prestation de service ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents ;

Article 2

La décision n° DEC170955DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier HERMINE, directeur de l'unité ERL8254 intitulée « Laboratoire d'hématologie », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité ERL 8254 intitulée « Laboratoire d'hématologie » dont le directeur est Monsieur Olivier HERMINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier HERMINE, directeur de l'ERL 8254, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier HERMINE, délégation de signature est donnée à Madame Francine COTE, chargée de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170307DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393 intitulée « Institut de Linguistique Française », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité GDR3700 intitulée « Institut de Linguistique Française » dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck NEVEU, directeur de la FR2393, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck NEVEU, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, ingénierie d'études de 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170319DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

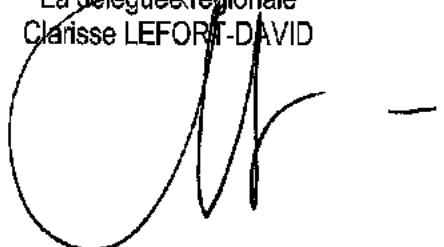
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



Décision portant délégation de signature à Monsieur lordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151577DASTR du 15 juillet 2015 portant portant modification du rattachement d'unités a des delegations regionales du CNRS de l'unité FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) » dont le directeur est Monsieur lordanis KERENIDIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur lordanis KERENIDIS, directeur du FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jordanis KERENIDIS, délégation de signature est donnée à Madame Nöelle DELGADO, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170324DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

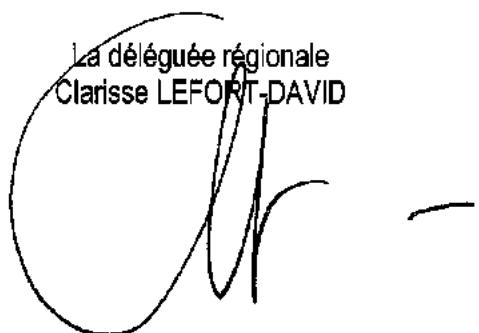
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur de l'unité GDR3357 intitulée L'image en anthropologie (IMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC122233INSB du 13/01/2014 portant renouvellement de l'unité GDR3357 intitulée « L'image en anthropologie (IMA) » dont le directeur est Monsieur Jean-Paul COLLEYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur du GDR3357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul COLLEYN, délégation de signature est donnée à Madame Véronique LAUTIER, ingénierie de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170331DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



DEC171056DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440 intitulée « Neurosciences cognitives du développement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité GDR3440, intitulée Neurosciences cognitives du développement, dont la directrice est Madame Marianne BARBU-ROTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice du GDR3440, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC170332DR01 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8213, intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux, dont le directeur est M. Ricardo Lobo;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR8213, intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Claude Theme, Technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Theme, délégation est donnée à M. Nicolas Lequeux, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 135 000 euros HT au 01/01/2016

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2017



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie

75005 PARIS

T : 01 42 34 94 00

F : 01 43 26 87 23

Le directeur d'unité
Ricardo Lobo

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°9080, intitulée Laboratoire de biochimie théorique ;

Vu la décision DEC162069INC du 31 août 2016 portant nomination de Marc Baaden en tant que directeur de l'unité UPR9080 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Victoria Terziyan, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Victoria Terziyan, délégation est donnée à M. Charles Robert, directeur de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le

Le directeur d'unité
Marc Baaden

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie LUCA, directrice par intérim de l'unité UMR 8216, intitulée Centre d'Etudes en sciences Sociales du religieux (CESOR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

LA DELEGUÉE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8216 intitulée Centre d'Etudes interdisciplinaires des faits religieux (CESOR) ;

Vu la décision DEC171152INSH du 18 juillet 2017 portant nomination de Mme Nathalie LUCA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8216 intitulée Centre d'Etudes en Sciences sociales du Religieux (CESOR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie LUCA, directrice de l'unité 8216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 19 juillet 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Vincent DUCLERT, directeur de l'unité UMR 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centres d'Etudes Sociologiques et Politiques Raymond Aron (CESPRA) ;

Vu la décision DEC172165INSHS du 19 juillet 2017 portant nomination de M. Vincent DUCLERT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent DUCLERT, directeur de l'unité 8036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

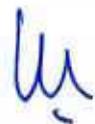
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégitant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Le Calvez directeur de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP, par la déléguée régionale(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création renouvellement de l'unité mixte de service UMS839, intitulée Institut Henri Poincaré (IHP) ;

Vu la décision DEC172121INSMI portant nomination de M. Patrice Le Calvez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS839, intitulée Institut Henri Poincaré (IHP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Le Calvez, directeur par intérim de l'unité UMS839, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7179 intitulée **Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV)**

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7179 intitulée **Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV)** dont la directrice est Fabienne Aujard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anick Abourachid, maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anick Abourachid, délégation est donnée à M. Pierre-Michel Forget, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anick Abourachid et de M. Pierre-Michel Forget, délégation est donnée à Mme Nadine Comte technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait le

La directrice d'unité
Fabienne Aujard

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau

LA DIRECTRICE D'UNITE,



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu la décision DEC151634INSB portant nomination de Mme Angela Taddei aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°3664 intitulée « Dynamique du noyau ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline Audouin, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait le

La directrice d'unité
Angela Taddei

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7586 intitulée Institut de Mathématiques de Jussieu-Paris Rive Gauche

LE DIRECTEUR D'UNITE,



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7586 intitulée Institut de Mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche dont le directeur est Loïc Merel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Bergeron, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Bergeron, délégation est donnée à Mme Emilie Jacquemot, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait le

Le directeur d'unité
Loïc Mérel

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne CHANEAC, directrice de l'unité UPS2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C'Nano), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC171250INP du 24 mai 2017 portant création de renouvellement de l'unité UPS2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C'Nano) dont la directrice est Corinne Chanéac ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Chanéac directrice de l'unité UPS2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 10 juillet 2017

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



Décision portant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE 2000 intitulée IMAP

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC161751INC du 12 juillet 2016 portant création de l'unité FRE 2000 intitulée « Institut des matériaux poreux de Paris », dont le directeur est M. Christian Serre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Antoine Tissot, Chargé de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le

Le directeur d'unité
Christian Serre

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénierie de recherche, secrétaire générale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'étude, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, assistante ingénierie, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénierie d'étude, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC171808DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BONDON, délégation est donnée à Madame Laurence ANTUNES, ingénierie d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Madame Laurence ANTUNES

DEC171807DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU*, directeur de l'unité *UMR8506* intitulée *Laboratoire des signaux et systèmes*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, et Madame Laurence ANTUNES, ingénierie d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Laurence ANTUNES

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim de la délégation Ile-de-France Sud

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à Madame Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT.

Article 2 : Cette délégation de signature est valable pour la période du 1er juillet au 16 juillet 2017 inclus.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juin 2017

Le délégué régional par intérim
Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Annabelle ALVES, responsable du service partenariat et valorisation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Annabelle ALVES, ingénierie de recherche, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer au nom du délégué régional par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : Cette délégation de signature est valable pour la période du 1^{er} juillet au 16 juillet 2017 inclus.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juin 2017

Le délégué régional par intérim
Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC172082DAJ

Décision portant modification de la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les décrets n°2016-581 du 11 mai 2016 et n°2016-589 du 11 mai 2016 relatifs au protocole « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) pour les corps de catégorie A, B et C ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC172188DR05 du 3 juillet 2017 portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord :

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 susvisée, les termes :

« *M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines* » sont remplacés par les termes :

« *Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Alain FUCHS

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Barth, directeur de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS), dont le directeur est M. Dominique Barth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Barth, directeur de l'unité FR2002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Barth, délégation de signature est donnée à M. Jacques de Maillard, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 mai 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172223DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à M. Bernard Souty, responsable du service logistique et technique, à Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord



Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC141310DAJ du 30 avril 2014 nommant Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 nommant Mme Christelle Le Moullec, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC151078DR05 du 20 avril 2015 nommant Mme Béatrice Jeanmichel, aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC170957 du 27 février 2017 nommant M. Bernard Souty, aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC172188DR05 du 3 juillet 2017 nommant Mme Béatrice Simpson, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, et de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- M. Bernard Souty, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier.

Article 3

La décision n° DEC151123DR05 du 27 avril 2015 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 juillet 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier



Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Rivoal, Mme Myriam Danon-Szmydt, Mme Lothsalinh Royer et à M. Francis Parent, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), dont la directrice est Mme Isabelle SIDERA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Rivoal, CR1, Mme Myriam Danon-Szmydt, IR1, Mme Lothsalinh Royer, IE2 et à M. Francis Parent, IE1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 19 juillet 2017

La directrice d'unité
Isabelle SIDERA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle SIDERA, directrice de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), dont la directrice est Mme Isabelle SIDERA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle SIDERA, directrice de l'unité USR3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SIDERA, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Rivoal, CR1, Mme Myriam Danon-Szmydt, IR1, Mme Lothsalinh Royer, IE2 et à M. Francis Parent, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132383DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 juillet 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à M. Jacques de Maillard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS), dont le directeur est M. Dominique Barth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques de Maillard, PU2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 5 mai 2017

Le directeur d'unité
Dominique Barth

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Mme Marianne Buchmann, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la DEC162818DR06 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Marianne Buchmann**, ingénierie d'études CNRS, adjointe aux responsables du Service Prévention et de Sécurité et du Service Patrimoine et Logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, pour la période du 16 août au 18 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 18 juillet 2017

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC172355DR07

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité UMR5278 intitulée HYDRAZINES ET COMPOSES ENERGETIQUES POLYAZOTES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5278, intitulée HYDRAZINES ET COMPOSES ENERGETIQUES POLYAZOTES, dont le directeur est M. Emmanuel LACOTE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité UMR5278, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LACOTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Julie BOUGRINE, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi que Mme Anne DHENAIN, Ingénierie de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 5000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC151839DR07 du 7 août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 28 juillet 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC171946DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MARIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5149, intitulée *Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier* ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5149 intitulée, *Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Michel MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie COLLAIN, Responsable Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie COLLAIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. André MAS, Responsable équipe EPS ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 26 juin 2017

Le directeur d'unité

Jean-Michel MARIN

Décision portant délégation de signature à M. Alain DOLLET, directeur de l'unité UMS3358 intitulée « IN'SOL », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC170850INSIS du 10 mars 2017, portant nomination de M. Alain DOLLET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3358 intitulée « IN'SOL »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain DOLLET, directeur de l'unité UMS3358, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DOLLET, délégation de signature est donnée à Mme Naoual AUTONES, IE2, et à Mme Sandrine PUIG, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC171837DR14

Décision portant délégation de signature à M. Eric Crubézy, directeur de l'unité mixte de recherche n°5288 intitulée Laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5288, intitulée Laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS), dont le directeur est M. Eric Crubézy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Crubézy directeur de l'unité mixte de recherche n°5288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de [M. Eric Crubezy](#), délégation de signature est donnée à [M. Bertrand Ludes](#), PU, et à [Mme Maria-Elisabeth, AI](#), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° [DEC151182DR14](#) du 07 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le 14 juin 2016

Le délégué régional

[M. Christophe Giraud](#)

Décision portant délégation de signature à **M. Bertrand Ludes** et à **Mme Maria-Elisabeth Soulié** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5288 intitulée **Laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5288, intitulée **Laboratoire d'anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS)**, dont le directeur est **M. Eric Crubézy** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bertrand Ludes, PU**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bertrand Ludes**, délégation est donnée à **Mme Maria-Elisabeth Soulié, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le

Le directeur d'unité

M. Eric Crubézy

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171840DR14

Décision portant délégation de signature à **Mme Stéphanie Trieulet, à Valérie Schwarz et à Mme Emmanuelle Téna** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5213 intitulée **Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE)**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5213 intitulée **Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE)**, dont le directeur est M. Thierry Lebey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Stéphanie Trieulet, IE**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Stéphanie Trieulet** délégation est donnée à **Mme Valérie Schwarz, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Stéphanie Trieulet** et de **Mme Valérie Schwarz**, délégation est donnée à **Mme Emmanuelle Téna, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le

Le directeur d'unité

M. Thierry Lebey

DEC171839DR14

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebey, directeur de l'unité mixte de recherche n°5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), dont le directeur est M. Thierry Lebey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Lebey, directeur de l'unité mixte de recherche n°5213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de [M. Thierry Lebey](#), délégation de signature est donnée à [Mme Stéphanie Trieulet, IE](#), à [Mme Valérie Schwarz, AI](#), et à [Mme Emmanuelle Téna, AI](#), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° [DEC160577DR14](#) du 07 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le

Le délégué régional

[M. Christophe Giraud](#)

DEC172039DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Midi-Pyrénées»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription « Midi-Pyrénées » ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu les projets d'acte de vente des parcelles de terre n° 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163 et 346 situées « à 09200 MOULIS (Ariège) Le Pla » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Midi-Pyrénées », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les projets d'acte de vente des parcelles de terre susvisées situées « à 09200 MOULIS (Ariège) Le Pla ».

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Midi-Pyrénées », délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les projets d'acte de vente des parcelles de terre susvisées situées « à 09200 MOULIS (Ariège) Le Pla ».

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Midi-Pyrénées » et de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les projets d'acte de vente des parcelles de terre susvisées situées « à 09200 MOULIS (Ariège) Le Pla ».

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171933DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité USR 3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'unité USR 3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC15148INSHS du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Marie-Dominique NENNA aux fonctions de directrice de l'unité USR 3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie-Dominique NENNA**, directrice de l'unité USR 3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Dominique NENNA**, délégation de signature est donnée à **Mme Fanny ALLIAUD**, gestionnaire assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2015

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171931DR16

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMI 3254 intitulée « Complex Assemblies of Soft Matter (COMPASS)», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122890DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 3254 intitulée « Complex Assemblies of Soft Matter (COMPASS) et nommant M. Harry Houg directeur de cette unité;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC151843INC du 28 août 2015 portant nomination par intérim de M. Jean-Yves DELANNOY aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152400INC du 8 décembre 2015 portant M. Jean-Yves DELANNOY aux fonctions de directeur de l'unité UMI 3254 intitulée « Complex Assemblies of Soft Matter (COMPASS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves DELANNOY**, directeur de l'unité UMI 3254 intitulée « Complex Assemblies of Soft Matter (COMPASS)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171944DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre COURAL par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de Monsieur Pierre COURAL aux fonctions de directeur des ressources humaines du CNRS à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Vu la décision n°162005DAJ du 2 septembre 2016 portant nomination de Madame Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre COURAL, directeur des ressources humaines du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction des ressources humaines, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre COURAL, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, Directrice adjointe des ressources humaines, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Pierre COURAL** et de **Madame Isabelle LONGIN**, délégation est donnée à :

- **Madame Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD**, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- **Madame Christiane ENAME**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **Monsieur Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 septembre 2016

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171923DR16

Décision portant délégation de signature à M. André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité UMI 2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI 2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », dont le directeur est M. André-Jean ATTIAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André-Jean ATTIAS**, directeur de l'unité UMI 2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171905DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Fersing, responsable du service technique et logistique et à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines de la délégation régionale Paris Michel-Ange (DR16)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170969DAJ du 15 mars 2017 portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange (DR16) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Du 7 au 11 août 2017, en l'absence de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature ponctuelle est donnée à M. Christophe Fersing, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à la décision DEC170969DAJ du 15 mars 2017 susvisée.

Art. 2 – Du 16 au 18 août 2017, en l'absence de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à la décision DEC170969DAJ du 15 mars 2017 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172044DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Thi-Liên Claire TRAN, directrice de l'unité USR 3142 intitulée « Institut de recherches sur l'Asie du Sud-est-Contemporaine (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine (IRASEC) » dont la directrice est Mme Thi-Liên Claire TRAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Thi-Liên Claire TRAN**, directrice de l'unité USR 3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine (IRASEC) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171996DR16

Délégation de signature consentie à M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Madame Carole LE CONTEL aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph RUGGIU aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. François-Joseph RUGGIU**, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSHS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François-Joseph RUGGIU**, délégation est donnée à **Madame Carole LE CONTEL**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales et à **Mme Monique RIGOLET**, adjointe de la directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC171994DR16

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric THIBAULT-STARZIK, directeur de l'unité USR 3129 intitulée «Maison Française d'Oxford (MFO)» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC162917INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric THIBAULT-STARZYK en tant que directeur de l'unité USR 3129 intitulé «Maison Française d'Oxford (MFO)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Frédéric THIBAULT-STARZIK**, directeur de l'unité USR 3129 intitulé «Maison Française d'Oxford (MFO)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC171936DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°1100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises ;

Vu la décision n°132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Madame Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Pierre COMETS, directrice l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Pierre COMETS**, délégation est donnée à **Monsieur Laurent TARDIEUX**, ingénieur au sein du pôle administratif et financier aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juin 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC171922DR16

Décision portant délégation de signature à M. José SEADE, directeur de l'unité UMI 2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI 2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz », dont le directeur est M. José SEADE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. José SEADE**, directeur de l'unité UMI 2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC171925DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile SAKAI, directrice de l'unité USR 3331 intitulée « Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

Vu la décision DEC162868INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice de l'unité USR 3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Cécile SAKAI**, directrice de l'unité USR 3331 intitulée « Asie Orientale », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC171927DR16

Délégation de signature consentie à M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'Institut de Chimie (INC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut de Chimie (INC);

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°132117DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Madame Catherine LARROCHE aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie (INC);

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques MADDALUNO aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie (INC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques MADDALUNO**, directeur de l'Institut de Chimie (INC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INC, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jacques MADDALUNO**, délégation est donnée à **Madame Catherine LARROCHE**, directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 31 mai 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC172206DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann Pavic, adjoint à la délégation régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172207DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 nommant M. Yann Pavic, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire ¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251, intitulée Institut de physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Sangleboeuf, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte Faure, ingénierie d'études, M. Eric Collet, professeur des universités de 1^e classe et M. Arnaud Saint-Jalmes, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 juin 2017

La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

DEC171706DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251, intitulée Institut de physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte Faure, ingénierie d'études, M. Eric Collet, professeur des universités de 1^e classe et M. Arnaud Saint-Jalmes, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 juin 2017

Le directeur d'unité

Jean-Christophe SANGLEBOEUF

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172196DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC150299DR17 du 22 janvier 2015 nommant Mme Valérie Roch, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC172197DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Edith Mazuet, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC150285DR17 du 22 janvier 2015 nommant à Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Edith Mazuet, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC172201DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC140056DR17 du 8 janvier 2014 nommant Mme Alexandra Schilliger, aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC172203DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 nommant Mme Anne Fagon, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC171849DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Michel Mortier, délégué général à la valorisation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC171848 du 26 juin 2017 portant nomination de M. Michel Mortier, délégué général à la valorisation ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

Vu la lettre de mission adressée par le président en date du 26 juin 2017 ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Michel Mortier, délégué général à la valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ou lorsque ces créances ne sont pas nées de conventions de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation ;
- des transactions lorsque leur montant est supérieur à 150 000 euros ou lorsqu'elles ne mettent pas fin à un litige concernant la négociation, l'exécution ou la résiliation d'une convention de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 26 juin 2017

Alain Fuchs

DEC171987DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Mortier, délégué général à la valorisation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171848DAJ du 26 juin 2017 portant nomination de M. Michel Mortier aux fonctions de délégué général à la valorisation ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes et décisions relevant de ses attributions à M. Michel Mortier, délégué général à la valorisation pour la période du 24 au 27 juillet 2017 inclus.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171889DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160590DAJ du 18 mars 2016 portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

Vu le projet d'avenant à la convention portant création du laboratoire international associé « *Nanoelectronics, from new phenomena to low power electronics* » (LIA NANOELEC) conclu entre *New York University* et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant à la convention constitutive du laboratoire international associé « *Nanoelectronics, from new phenomena to low power electronics* » (LIA NANOELEC).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2017

Alain Fuchs

DEC171818DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Vu la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Vu la décision DEC171817DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Francoise Duval aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du Pôle des affaires administratives à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 susvisée les termes « Mme Pascale Letourneux, directrice adjointe aux affaires administratives » sont remplacés par les termes « Mme Anne-Francoise Duval, adjointe à la directrice, responsable du Pôle des affaires administratives ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172280DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes et décisions relevant de ses attributions à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science pour la période du 7 au 18 août 2017 inclus.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172187DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant création de l'unité mixte de service « *Ecole de Physique des Houches* » (UMS 2002) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création de l'unité mixte de service « *Ecole de Physique des Houches* » (UMS 2002).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171921DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC171918DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Cécile Ravier aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC140840DAJ susvisée, les termes « *Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative* » sont remplacés par les termes « *Mme Cécile Ravier, directrice adjointe administrative par intérim* ».

Art. 2 – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC171918DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC171985DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC132450DAJ du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Zoubeir Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu la décision DEC171984DAJ portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Pascal Auscher, directeur de l’Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l’effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d’orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l’affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d’administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l’attribution des postes de chercheurs, d’ingénieurs, de personnels techniques et d’administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l’attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d’absence ou d’empêchement de M. Pascal Auscher, directeur de l’Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, délégation est donnée à M. Zoubeir Zadvat, directeur adjoint administratif de l’Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l’effet de signer au nom du président du CNRS, l’ensemble des actes visés à l’article 1^{er}.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172215DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Sidney Wiener, chargé de mission à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC162912INSB du 9 février 2017 portant nomination de M. Sidney Wiener aux fonctions de chargé de mission ;

Vu le projet de convention conclu entre le CNRS, l'université de médecine de Pittsburgh, l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Sidney Wiener, chargé de mission à l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention conclue entre le CNRS, l'université de médecine de Pittsburgh, l'UPMC et l'INSERM.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2017

Alain Fuchs

DEC172213DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Berrie Giebels, Directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152659DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de M. Berrie Giebels aux fonctions de Directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 29 octobre 2015 approuvant la prise de participation du CNRS dans la société de droit allemand « gGmbH Cherenkov Telescope Array Observatory (CTAO) » ;

Vu l'accord du 12 avril 2016 de cession de parts entre la fondation Deutsches Elektronen-Synchrotron (DESY) et le CNRS ;

Vu le projet d'acte notarié n°K645/2017 ratifiant les modifications des statuts de la société « gGmbH Cherenkov Telescope Array Observatory (CTAO) » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Berrie Giebels, Directeur adjoint scientifique en charge du domaine « Astroparticules et cosmologie » à l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte notarié n°K645/2017 ratifiant les modifications des statuts de la société « gGmbH Cherenkov Telescope Array Observatory (CTAO) ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2017

Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170534INSHS

Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE
N° 2008 intitulée « Lexiques, Dictionnaires-, Informatique » et nommant Mme
Gabrielle Le Tallec-Lloret responsable.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évolution des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC140977INSHS en date du 11 avril 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7187 intitulée Lexiques, Dictionnaires, Informatique-LDI ;

Vu la décision DEC150679INSHS en date du 18 mars 2015 portant nomination de Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret aux fonctions de directrice et de M. Jean Pruvost aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire n° 00-0008 DCAJ du 10 janvier 2000 relative aux formations de recherche en évolution ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est créé, une formation de recherche en évolution (FRE2008) intitulée : « Lexiques, Dictionnaires, Informatique-LDI », issue de l'UMR7187, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 1 an. Cette FRE a pour objet de gérer la période transitoire et de faciliter la fermeture de l'UMR7187.

Institut concerné : Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS)

Délégation en charge de la gestion de la FRE: Paris Villejuif (DR01)

Section d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique : 34-Sciences du langage.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret, professeure des universités à l'université Paris 13 est nommée responsable de la FRE 2008 pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

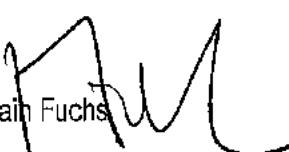
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 JUIL. 2017

Le président


Alain Fuchs

Décision portant modification de la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la FR3029 intitulé « ITER (FCM/ITER) » ;

Vu l'avis favorable du comité directeur de la FR du 26 juillet 2016, composé d'un représentant de chacune des parties, constitué en application de la convention signée par tous les partenaires le 1^{er} janvier 2015.

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision n° DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche intitulée « ITER (FCM/ITER) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante

Partenaires : CEA, INRIA, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE TOULON, UNICE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURÈS, UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, INP TOULOUSE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE PARIS 13, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE LILLE 1, ECOLE NAT SUP CHIMIE LILLE, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, ENS RENNES, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD,

UNIVERSITE PIERRE-MENDES-FRANCE, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSA DE LYON, INSA RENNES, INSA ROUEN,
INSA TOULOUSE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, IRSN, UNIVERSITE D'ANGERS

Est remplacée par

Partenaires : CEA, INRIA, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE TOULON, UNICE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURÈS, UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, INP TOULOUSE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE PARIS 13, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE LILLE 1, ECOLE NAT SUP CHIMIE LILLE, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, ENS RENNES, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE PIERRE-MENDES-FRANCE, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSA DE LYON, INSA RENNES, INSA ROUEN, INSA TOULOUSE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, IRSN, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE LE HAVRE

Les données relatives à la FR3029 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FR n°3029

Intitulé : ITER (FCM/ITER)

Directeur : M. Yannick MARANDET, chargé de recherche

Partenaires : CEA, INRIA, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE TOULON, UNICE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURÈS, UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, INP TOULOUSE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE PARIS 13, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE LILLE 1, ECOLE NAT SUP CHIMIE LILLE, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, ENS RENNES, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE PIERRE-MENDES-FRANCE, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSA DE LYON, INSA RENNES, INSA ROUEN, INSA TOULOUSE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, IRSN, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE LE HAVRE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC); Institut de physique (INP); Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Sections : 4, 10

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 06 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171938IN2P3

Décision portant modification de la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy le Vieux de Physique des Particules

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu l'accord de l'université Savoie Mont Blanc;

Vu l'avis du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC151290DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5814 sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes « Laboratoire d'Annecy le Vieux de Physique des Particules » sont remplacés par « Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/07/2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science Anne Peyroche

DEC170681INSHS

Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE N° 2007 intitulée Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée- LAMETA et nomination de son responsable.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évolution des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5474 intitulée Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée et nommant Jean Michel Salles directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162516INSHS en date du 9 janvier 2017 portant nomination de M. Brice Magdelou aux fonctions de directeur et de M. Pierre Courtois et de M. Nicolas Querou aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la circulaire n°00-0008 DCAJ du 10 janvier relative aux formations de recherche en évolution ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est créé, une formation de recherche en évolution (FRE2007) intitulée « Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée (LAMETA) » issue de l'UMR 5474, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an. Cette FRE a pour objet de gérer la période transitoire et de faciliter la fermeture de l'UMR5474.

Institut concerné : Institut des Sciences humaines et Sociales (InSHS)

Délégation en charge de la gestion de la FRE : Languedoc Roussillon (DR13)

Section d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique : 37-Economie et Gestion

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Brice Magdalou, professeur à l'université de Montpellier est nommé responsable de la FRE 2007 pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 JUIL. 2017

Le président

Alain Fuchs

DEC172297DASTR

Décision portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographique ;

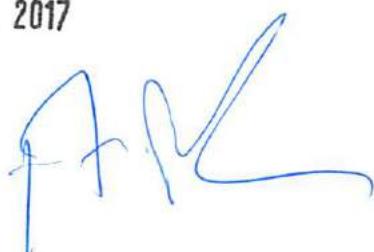
Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1 - A compter du 1^{er} janvier 2018, les structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS listées à l'annexe de la présente décision sont rattachées aux délégations régionales du CNRS selon la répartition prévue dans cette même annexe.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2017



Le président
Alain FUCHS

DEC172297DASTR - Annexe unique

Code unité	Intitulé	DIRECTEUR UNITÉ	INSTITUT UNITÉ	DÉLEGATION RÉGIONALE DE RATTACHEMENT JUSQU'AU 31/12/2017	DÉLEGATION RÉGIONALE DE RATTACHEMENT A COMPTER DU 01/01/2018
FRE3593	Sciences, Normes, Décision	Anouk BARBEROUSSÉ	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8061	Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique	Jean-Baptiste GOURINAT	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8150	Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art	Alexandre GADY	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8167	Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire	Véronique BOUDON	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8185	Espace, Nature et Culture	Louis DUPONT	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8223	Institut de recherche en Musicologie	Cécile DAVY-RIGAUX	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8224	Europe orientale, balkanique et médiane	Xavier GAILMICHE	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8596	Centre Roland Mousnier	Denis CROUZET	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8598	Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne	Olivier GALLAND	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8599	Centre d'étude de la langue et des littératures françaises	Christophe MARTIN	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
UMS3665	Institut des sciences de la communication du CNRS	Pascal GRISSET	Présidence	Paris-Villejuif	Paris B
UMR8155	Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale	Rainer LANSELLE	INSHS	Paris-Villejuif	Paris B
FR3242	Institut d'Alembert	Eric DEPREZ	INIS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
FR3311	Institut Farman	Florian DE VUYST	INIS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8029	Laboratoire des Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie	Pascal LARZABAL	INIS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8113	Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée	Malcolm BUCKLE	INSB	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8531	Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires	Fabien MIOMANDRE	INC	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8535	Laboratoire de Mécanique et Technologie	Frédéric RAGUENEAU	INIS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8536	Centre de mathématiques et de leurs applications	Nicolas VAYATIS	INSMI	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8537	Laboratoire de Photonique Quantique et Moléculaire	Isabelle RAK	INIS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR8643	Laboratoire Spécification et Vérification	Stéphane DEMRI	IN2I	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
USR3683	Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay	Stefano BOSI	INSHS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR9194	Centre de Recherche en Economie et Statistique	Francis KRAMARZ	INSHS	Paris-Villejuif	Île-de-France Sud
UMR5157	SAMOVAR (Services répartis, Architectures, MOdélisation, Validation, Administration des Réseaux)	Walid BEN AMEUR	IN2I	Paris-Villejuif	Île-de-France Ouest et Nord
GDR3769	Normes, Sciences et Techniques	Stephanie LACOUR	INSHS	Paris-Villejuif	Île-de-France Ouest et Nord
GDR3770	Savoirs de l'environnement et humanités environnementales	Philippe HUNEMAN	INSHS	Paris-Villejuif	Île-de-France Ouest et Nord
FR2483	Institut Lavoisier-Franklin	Arnaud ETCHEBERRY	INC	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
FR636	Institut Pierre-Simon Laplace	Hervé LE TREUT	INSU	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
FR2002	Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin	Dominique BARTH	INSHS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8085	Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités)	Laurent WILLEMEZ	INSHS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8100	Laboratoire de mathématiques de Versailles	Christophe CHALONS	INSMI	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud

DEC172297DASTR - Annexe unique

Code unité	Intitulé	DIRECTEUR UNITÉ	INSTITUT UNITÉ	DÉLÉGATION RÉGIONALE DE RATTACHEMENT JUSQU'AU 31/12/2017	DÉLÉGATION RÉGIONALE DE RATTACHEMENT A COMPTER DU 01/01/2018
UMR8180	Institut Laboriot de Versailles	François COUTY	INC	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8183	Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales	Christian MOUHANNA	INSHS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8190	Laboratoire "Atmosphères, Milleux, Observations Spatiales"	Philippe KECKHUT	INSU	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8635	Groupe d'études de la matière condensée	David SCHMOOL	INP	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMS3342	Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ	Sophie GODIN BEEKMANN	INSU	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
FR3487	Fédération de Mathématiques de l'École Centrale Paris	Pauline LAFITTE	INSMI	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8579	Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux	Damien DURVILLE	INJS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR8580	Structures, propriétés et modélisation des solides	Guilhem DEZANNEAU	INC	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UPR288	Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion	Sebastien DUCRUIX	INJS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR2959	Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC	Christophe PERIGNON	INSHS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMS2007	Certificate agency for scientific code and data	Christophe PERIGNON	INSHS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR104	Laboratoire d'étude des microstructures	Alphonse FINEL	INP	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud
UMR2219	Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles	Habibou MAITOURMAM	INJS	Île-de-France Ouest et Nord	Île-de-France Sud



DEC172277DGDS

Décision portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n°2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et notamment son article 2 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et notamment son article 2 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement des unités mixtes de service et notamment son article 1 ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment son article 1 ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1.

- I. Aux articles 1 et 2 de la décision DEC161216DGDS susvisée, dans les dispositions relatives aux unités mixtes de recherche listées ci-dessous,

- *Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes (LS2N) – UMR6004* ;
- *Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) – UMR6074* ;
- *Laboratoire de génie des procédés – Environnement – Agroalimentaire (GEPEA) – UMR6144* ;
- *Laboratoire des Sciences et Techniques de l'Information, de la Communication et de la Connaissance (LAB-STICC) – UMR6285* ;

les termes « INSTITUT MINES TELECOM » sont remplacés par les termes « IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM » :

- II. A l'article 2 de la décision DEC161222DGDS susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche intitulée *Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV) – FR2488* – sont modifiées comme suit :
Les termes « INSTITUT MINES TELECOM » sont remplacés par les termes « IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM ».
- III. A l'article 2 de la décision DEC161226DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité de service et de recherche intitulée *Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) – USR3549* – sont modifiées comme suit :
Les termes « INSTITUT MINES TELECOM » sont remplacés par les termes « IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM ».
- IV. A l'article 1 de la décision DEC162790DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de service intitulée *Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA) – UMS3281* – sont modifiées comme suit :
Les termes « INSTITUT MINES TELECOM » sont remplacés par les termes « IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM ».
- V. A l'article 1 de la décision DEC162792DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche intitulée *Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) – UMR6457* – sont modifiées comme suit :
Les termes « INSTITUT MINES TELECOM » sont remplacés par les termes « IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 JUIL. 2017



P/o Le président
Alain FUCHS



DEC172294DGDS

Décision portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2016-1741 du 15 décembre 2016 portant intégration de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle à l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 portant création de l'Ecole d'ingénieurs « ENSIL-ENSCI » de l'Université de Limoges ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Décide :

Art. 1. – A compter du 1^{er} janvier 2017, à l'article 3 de la décision DEC151309DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche intitulée *Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS) – UMR7315* – sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE »

sont remplacés par les termes :

« Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES ».

Art. 2. – A compter du 1^{er} janvier 2017, à l'article 4 de la décision DEC151309DGDS susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche intitulée *Fédération de recherche pour l'environnement et le développement durable (FR EDD) – FR3097* – sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes :

« Partenaires : INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE »

sont remplacés par les termes :

« Partenaires : INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER ».

Art. 3. – A compter du 1^{er} janvier 2017, à l'article 4 de la décision DEC151309DGDS susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche intitulée *Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) – FR3469* – sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes :

« Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS »

sont remplacés par les termes :

« Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS ».

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2017



Le président
Alain FUCHS

Décision relative au tarif des produits du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) à Orsay

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ en date du 22 avril 2017 portant nomination de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud,

Vu la décision DEC171435DAJ en date du 22 avril 2017 donnant délégation de signature à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des locations et prestations diverses réalisées par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay (UMR8607) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire DEC162901DR04 du 26 décembre 2016 fixant les tarifs des locations et prestations diverses à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 juillet 2017

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional par intérim

Jean-Jacques GUILLEMINOT

TARIFS EXERCICE 2017
Locations et Prestations diverses

Nom de la Prestation	PRESTATIONS INTERNES CNRS OU UPS		PRESTATIONS EXTERNE		Périmètre de la Prestation
LOCATION AUDITORIUM ET PRESTATIONS ASSOCIEES					
(TVA : 20%)	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
• Auditorium P. LEHMANN	660,00	550,00	1 320,00	1 100,00	journée
	330,00	275,00	660,00	550,00	1/2 journée
• Réalisation audio-visuelle	360,00	300,00	420,00	350,00	journée
• Panneaux p/posters	216,00	180,00	216,00	180,00	forfaitaire
• Personnel de sécurité	264,00	220,00	264,00	220,00	Forfait Installation gardien + par heure de gardiennage
	60,00	50,00	60,00	50,00	
(TVA : 10%)					au 1er juin 2017
• Pause "goûter" (PG)	5,50	5,00			CaTCh+jus de fruit+3 patisserie
• Pause "petit déjeuner" (PPD)	4,40	4,00			CaTCh+jus de fruit+2 viennois.
• Pause "café 2" (PD)	3,96	3,60			CaTCh+jus de fruit+2 biscuits
• Pause "café 1" (PC)	2,97	2,70			CaTCh + jus de fruit
• Pause "café/thé à l'unité" (C)	1,76	1,60			Café, thé, chocolat (CaTCh)
LOCATION AUTRES SALLES					
(TVA : 20%)	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
• Salle informatique	300,00	250,00	600,00	500,00	journée
	150,00	125,00	300,00	250,00	1/2 journée
• Salles de réunion	240,00	200,00	264,00	220,00	journée
	120,00	100,00	120,00	100,00	1/2 journée
• Cafétéria	360,00	300,00	600,00	500,00	forfaitaire
REPROGRAPHIE					
(TVA : 20%)	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
• Copie couleur - format A4	0,22	0,18			coût x 2 pour un recto/verso
• Copie couleur - format A3	0,38	0,32			coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A4	0,07	0,06			coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A3	0,12	0,10			coût x 2 pour un recto/verso
• Reliure	1,44	1,20			La prestation
MAGASIN : Electronique - Mécanique - Papeterie - Gaz					
(TVA : 20%)	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
• Tous matériels et outillages	HT + TVA	CMUP (+10 à 12%)			Coût Moyen Unitaire Pondéré de l'article augmenté des frais de gestion et fonctionnement.
REVUE ELEMENTAIRE					
	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
• Destination : France métropolitaine	4,00	3,79			à l'unité - revues n° 2 à 8
(TVA : 5,5%)	8,00	7,58			à l'unité - à compter du n° 9
	20,00	18,96			collection revues n° 2 à 9
• Destination : DOM TOM & Corse	6,00	5,88			à l'unité - revues n° 2 à 8
(TVA : 2,1%)	12,00	11,75			à l'unité - à compter du n° 9
	25,00	24,49			collection revues n° 2 à 9
• Destination : UE	6,00	6,00			à l'unité - revues n° 2 à 8
(hors TVA)	12,00	12,00			à l'unité - à compter du n° 9
	25,00	25,00			collection revues n° 2 à 9
• Destination : "reste du monde"	8,00	8,00			à l'unité - revues n° 2 à 8
(hors TVA)	16,00	16,00			à l'unité - à compter du n° 9
	55,00	55,00			collection revues n° 2 à 9

TARIFS EXERCICE 2017
Locations et Prestations diverses

Nom de la Prestation	PRESTATIONS INTERNES CNRS OU UPS		PRESTATIONS EXTERNE		Périmètre de la Prestation
----------------------	-------------------------------------	--	---------------------	--	----------------------------

PRESTATION DE MANUTENTION		€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
(TVA : 20%)						
• sans engin		90,00	75,00			TARIF PRESTATIONS INTERNES
• avec petit engin		114,00	95,00			
• avec gros engin		144,00	120,00			

PRESTATION MÉCANIQUE		€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	au 1er juin 2017
Type d'usinage						
Impression 3D plastique : fil plastique et plateau		45,60	38,00			
Fraisage : outil coupant ; plaquette carbure		78,00	65,00			
Tournage : outil coupant ; plaquette carbure		66,00	55,00			
Electroérosion à fil : fil laiton et filtres						
* Pour pièces en aluminium ; inox ; cuivre ; laiton		51,60	43,00			
* Pour pièces en titane ; magnésium ; tungstène		138,00	115,00			
Chaudronnerie/soudure : gaz ; électrode ; fil		48,00	40,00			
Contrôle dimensionnel		42,00	35,00			

Barèmes FR 3743

TARIFICATION LITC – BAT 4R3B3			
Appareils	FR 3743	EPST	Privé (1)
Confocal SP5	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Option bi-photon	20.80 €	40.00 €	150.00 €
Confocal SP8 droit	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Confocal SP8 inversé	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Confocal ZEISS 710	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Heure ingénieur	0.00 €	0.00 €	60.00 €

TARIFICATION LITC – BAT 4R3B1			
Appareils	FR3743	EPST	Privé (1)
Pinces optiques	10.00 €	30.00 €	120.00 €
Operetta	20.00 €	30.00 €	120.00 €
Spinning	16.00 €	30.00 €	120.00 €
FRAP	11.00 €	15.00 €	120.00 €
SIM	10.00 €	45.00 €	120.00 €
Heure ingénieur	0.00 €	0.00 €	60.00 €

TARIFICATION LITC - BAT IBCG

Appareils	FR 3743	EPST	Privé (1)
Spinning Disk Andor	16.00 €	45.00 €	110.00 €
Champs Larges	11.00 €	40.00 €	90.00 €
Palm-Storm	16.00 €	65.00 €	130.00 €
Heure ingénieur	0.00 €	0.00 €	60.00 €

DEC171932DR14

Décision relative aux tarifs des prestations d'imagerie des trois plateaux LITC rattachés à la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations d'imageries réalisées par la plateforme LITC (trois plateaux CBD, LBCMCP, IBCG) rattachée à la FR3743 CBI sont fixés selon le barème joint en annexe.

Cette décision annule et remplace la DEC 160641DR14 du 14 mars 2016.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juin 2017

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

DEC172279DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ (OVSQ)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ (OVSQ),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ (OVSQ).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172326DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité ERL9195,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172281DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8244.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC171779DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et Archéométrie (ArAr)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :

Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 4 élus

Sous-collège chercheurs et enseignants chercheurs : 3

Sous-collège Doctorants : 1

Collège ITA/BIATSS : 2 élus (dont 1 élu représentant le Ministère de la Culture et de la Communication)

- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} décembre 2016, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC171743INSIS

Décision portant modification de la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment création du GDR3651 intitulé « Fissures de Fatigue (FATACRACK) » ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche intitulé « Fissures de Fatigue (FATACRACK) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La mention :

« Délégation Rhône - Auvergne »

Est remplacée par :

« Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire »

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC172234DR07

Décision portant délégation de signature à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, dont le directeur est M. Daniel NELIAS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NELIAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Dumont, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 3 juillet 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

Décision portant sur la modification de la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC142561DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC105235DR10 du 9 décembre 2010 portant sur la création d'un conseil de service à la délégation régionale Alsace ;

Vu le procès-verbal des élections pour le renouvellement des membres du conseil de service de la délégation régionale Alsace du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu la DEC142970DR10 portant sur la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace ;

Vu le compte-rendu de la réunion du conseil de service du 25 janvier 2015 ;

Vu la DEC160314DR10 portant sur la modification de la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace ;

Vu le compte-rendu de la réunion du conseil de service du 20 octobre 2016 ;

Vu la DEC162617DR10 portant sur la modification de la composition d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace ;

Vu le compte-rendu de la réunion du conseil de service du 31 mars 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Les membres du conseil de service sont :

- le délégué régional : Patrice Soullie
- l'adjointe au délégué régional : Christine Brunel
- les membres élus :
 - Sorayah Benatia (et sa suppléante Patricia Greiner)
 - Sylvie Bulot
 - Mathias Eck

Philippe Firm
Thomas Gaschi
Tania Muller
Ayman Salman
Isabelle Thomas

• les membres nommés :

Guilhem Battaglia
Céline Delalex-Bindner
Kevin Geiger
Jean-luc Orcesi
Doris Pflumio
Hugues Schoenfeld

La durée du mandat des membres du conseil de service était fixée à quatre ans.
Le mandat prendra donc fin le 8 décembre 2018.

Article 3 : Compétences

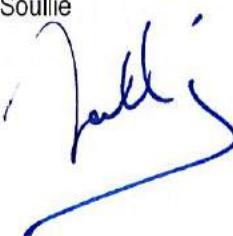
Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

19 JUIN 2017
Fait à Strasbourg, le

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC171591INP

Décision portant modification de la décision DEC151290DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées.

Vu l'avis des partenaires.

DECIDE :

Article 1

A l'article 2 de la décision DEC151290DGDS, les dispositions relatives à l'UMR5215 sont modifiées comme il suit :

La ligne suivante est ajoutée :

« Partenaire : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la science

Anne PEYROCHE

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Nord - Pas-de-Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC162002DAJ du 17/08/2016 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord - Pas de Calais et Picardie,

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord - Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Nord - Pas de Calais et Picardie,

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 10 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjoint(e) à la déléguée régionale ;
- 4 membres élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphanie BARBEZ	Cindy CLARISSE
Anne-Charlotte BESSOU	Annabelle VANDERMOERE
Maxime FLAMANT	Frédéric BRULOIS
Marie-Laure DROMNELLE	François HOLVOOTE

- 4 membres nommés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Adjointe au Responsable du Service Partenariat et Valorisation, responsable du pôle structuration de la recherche	Responsable du Service Financier et Comptable
Responsable du Service des Ressources Humaines	Assistante de la déléguée régionale
Ingénieur Régional de la Prévention et Sécurité	Adjointe à la Responsable du Service des Ressources Humaines
Responsable du bureau de pilotage budgétaire	Responsable du Service Partenariat et Valorisation

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 :

La décision relative à la composition du Conseil de service n°DEC131841DR18 du 4 juin 2013 est abrogée.

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13/07/2017

Pour le président et par délégation,
 La déléguée régionale
 Françoise PAILLOUS

DEC171914DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen dont le directeur est M. Gilles BAN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de physique corpusculaire de Caen.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus : B GUILLON, N MARIE-NOURRY, S SALVADOR, J LANGLOIS, Y KERMOVANT, D GOUPILLIERE, G OLIVIERO ;
- 5 membres nommés : R BOUGAULT, A GONTIER, L ACHOURI, E VIENT, C FONTBONNE.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 20 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171913DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Christian FERNANDEZ.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Catalyse et Spectrochimie.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus : F MAUGE, S MINTOVA, V BLASIN-AUBE, J EL FALLAH, L OLIVIERO, L ARTU, P BAZIN, B FOUCAULT, J GRAND, I KHALIL;
- 4 membres nommés : M DATURI, V VALTCHEV, A TRAVERT, S GREARD.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 20 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171947INSHS

Décision portant nomination de Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice par intérim et de M. Richard Faure aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7320 intitulée Bases, Corpus, Langage-BCL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'unité mixte de recherche n° 7320 intitulée Bases, Corpus, Langage ;

Vu la décision DEC170980INSHS portant nomination de Mme Lucile Chanquoy aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Fanny Meunier, Directrice de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Lucile Chanquoy appelée à d'autres fonctions.

Article 2

M. Richard Faure, Maître de conférences à l'université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 JUIL. 2017 pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



Décision N° DEC172273DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'état.
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de la recherche, le 12 juillet 2017

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que Madame S est affecté en qualité de gestionnaire financier au sein de [...] ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, non contredites par Mme S que :

- durant une période allant de 2009 à 2016, elle a bénéficié et fait bénéficier 8 membres de sa famille, de voyages payés sur des crédits CNRS, alors que ces déplacements n'avaient aucun lien avec le service ; les sommes payées au titre de ces déplacements personnels s'élèvent à 32 789,98⁰⁰ ;
- durant une période allant de 2011 à 2017, elle a utilisé à des fins personnelles les cartes achats émises au nom des directeurs successifs et de l'administratrice du laboratoire dont elle est la gestionnaire, afin d'effectuer des achats non justifiés par les besoins du service auprès du fournisseur Amazon, et ce, pour un montant total de 182 031,35, 23⁰⁰ .

Considérant qu'en commettant les faits susmentionnés, Madame S a gravement manqué à ses obligations de probité, de désintéressement et de moralité, obligations élémentaires du fonctionnaire ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de Madame S ;

D E C I D E

Article un : Une révocation, sanction du 4^{er} groupe, est infligée à Madame S, agent [...], technicienne de classe normale.

Article deux : La révocation prend effet à compter de la notification de la présente décision.

Article trois : La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19/07/2017

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC172261DRH



Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié
organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifi
les dispositions statutaires communes aux corps d
fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifi
aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires
CNRS,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination
de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Ce
National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la décision du 7 février 2017 arrêtant la liste de
promus au grade de directeur de recherche de pren

DECIDE

ARTICLE I

L'article I de la décision susvisée est modifié comm

Les lignes suivantes sont ajoutées :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
NEDELLEC	Patrick	CID 50	16
GARGAUD-CLAEYS	Muriel	CID 50	15
BRIOT	Jean-Pierre	CID 50	2

ARTICLE II

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 201
réserve que les agents remplissent les conditions d

Fait à Paris, le 7/25/2017

Alain FUCHS

é, portant

é, fixant
les

é, relatif
s du

entre

s agents
nière classe

le suit :

16 sous
l'ancienneté.

DEC172237DRH

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75, 115 et 116,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 24 août 2004 modifié par l'arrêté du 11 janvier 2013 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2018 :

- 56 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,
- 70 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle,
- 80 emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Article 2 : A partir du **5 septembre 2017**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 25 septembre 2017 avant minuit.**

Article 3 : Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **6 novembre 2017.**

Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/07/2017

Alain FUCHS



**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié
organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifi
les dispositions statutaires communes aux corps d
fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifi
aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires
CNRS,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination
de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Ce
National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la décision du 7 février 2017 arrêtant la liste de
promus au premier échelon de la classe exceptionnelle
corps des directeurs de recherche

DECIDE

ARTICLE I

L'article I de la décision susvisée est modifié comm

Les lignes suivantes sont ajoutées :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
CHARDIN	Gabriel	CID 50	16
DAVID	Bruno	CID 50	6
DELECLUSE	Pascale	CID 50	16
FAINI	Giancarlo	CID 50	5
HOSSAERT-MCKEY	Martine	CID 50	13
LE BIVIC	André	CID 50	12
MEINNEL	Thierry	CID 50	4

MONFORT	Patrick	CID 50	13
PERRIN	Marie-Yvonne	CID 50	5

ARTICLE II

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2011
réserve que les agents remplissent les conditions d

Fait à Paris, le 7/25/2017

Alain FUCHS

), portant

é, fixant
les

é, relatif
s du

l
entre

s agents
ielle du

ie suit :

16 sous
l'ancienneté.

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Recherche

Organisation

Présidence du CNRS

Pré-Direction générale

Dir. Instituts : domaines scientifiques

Dir. et sociétaires : domaines scientifiques

Inst. et sociétaires : domaines scientifiques

Délégations régionales

Textes fondamentaux du CNRS

Publication légale/Information

Réglementation

Actes administratifs

Article unique

Art. 1. -

Art. 2. -

Art. 3. -

Article

Article

Article

Exercice des activités de recherche

Technologiques

Technologiques

Enseignants-chercheurs au CNRS

Enseignants-chercheurs au CNRS

Enseignants-chercheurs au CNRS

Dispositions

Dispositions

Dispositions

